

La Lettre InterGéo

Un rayon-phare sur notre planète



Une nouvelle
formule

Une nouvelle maquette pour La Lettre InterGéo !

Cela fait presque une décennie que la maquette de *La Lettre* était restée changée : il était temps qu'un nouveau style, peut-être moins académique, voit le jour, non ?

Plus moderne, plus claire, plus aérée, plus riche en contenu et en images, la formule de *La Lettre* est encore susceptible d'évoluer. De nouvelles rubriques verront vraisemblablement le jour alors que d'autres pourraient disparaître...

En effet, le nouveau quadriennal de ProdiG amorcé au début de cette année est potentiellement générateur de nouveaux positionnements qui ne sont pas encore tout à fait définis à l'heure où nous bouclons.

En espérant vous satisfaire, je suis à votre disposition pour toutes les remarques sur ce nouveau numéro.

(infogeo@univ-paris1.fr)

avec
un dossier spécial
consacré
à la CHINE
et
vos rubriques
habituelles

ProdiG • Umr 8586



Pôle de Recherche pour l'Organisation
& la Diffusion de l'Information Géographique

Dossier sur la Chine

Remettre en perspective la puissance économique chinoise
 par François Gipouloux 4

La République populaire de Chine, contrainte à la puissance
 par Thierry Sanjuan 7

*Les exportations d'armes de la Chine :
 du proliférateur à la puissance responsable ?*
 par Julien Elbez 11

*La mise en aires protégées de la biodiversité en Chine :
 le cas des parcs nationaux*
 par Guillaume Giroir 14

*Impacts du développement socio-économique
 sur l'environnement en Chine*
 par Weicheng Wu 17

*Réflexions et hypothèses sur le fonctionnement actuel,
 passé et futur de la rivière Kiriya (Xinjiang)*
 par Philippe C. Chamard et Yalikun Tashi 22

CNU Section 23

Compte rendu de la session de qualifications
 30 janvier 2006 – 2 février 2006 28

Comité national de la recherche scientifique • Section 39

Compte rendu de la session d'automne (24 – 26 octobre 2005) 33

Colloques : appel à communications 39

Agenda en ligne @

Périodiques : appel à contributions 44

Ouvrages en ligne @

La Lettre InterGéo est une publication ProdiG
 Umr 8586 • Cnrs, Paris 1, Paris 4, Paris 7, Ephe
 2 rue Valette • 75005 Paris
 Tél. 01 44 07 75 99 • Fax : 01 44 07 75 63
infogeo@univ-paris1.fr • <http://prodig.univ-paris1.fr/infogeo>

Directeur : Jean-Louis Chaléard
Rédacteur-en-chef : Stéphane Golcberg
Mise en page : ProdiG
Maquette : S. Golcberg (conception) ; C. Duval, J. Gaudin (infographie)

Photo de couverture : Olivier Dehoorne

Remettre en perspective la puissance économique chinoise

François Gipouloux

Un quart de siècle de réformes (1980-2005) a plus fait changer la Chine que trois décennies de socialisme orthodoxe (1949-1979). Trois mutations majeures sont en effet en cours : le démantèlement de la planification centralisée et la transition vers l'économie de marché, le passage d'une économie rurale à une économie industrielle et urbaine, et celui de l'autarcie à l'ouverture sur l'étranger. Ces transformations se sont accélérées depuis l'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce en 2001.

La formidable croissance économique qu'a connue la Chine depuis le début des réformes – près de 10 % en moyenne annuelle, soit beaucoup plus que les pays émergents d'Asie (6,7 %), les États-Unis (3,7 %) ou la zone euro (1,7 %) pendant la dernière décennie – n'est pas le fruit du volontarisme d'un État-développeur, ni celui de la clairvoyance de quelques dirigeants visionnaires. Elle est avant tout le résultat de l'initiative de millions et de millions d'acteurs qui ont réussi à développer l'économie de leur pays, autrement dit à restaurer des liens de coopération et d'échange, à innover, et ce en dépit du maillage serré de la coercition et de la prédation exercée par une bureaucratie parasitaire. De la décollectivisation rurale à la libération des prix, de l'essor du commerce à la campagne à la vitalité retrouvée des entreprises privées, la réforme s'est faite d'en bas, utilisant de façon judicieuse le secteur privé comme agent de transformation.

Il est pourtant nécessaire de replacer ces performances en perspective : le système financier qui soutient cette croissance est fragile, les banques publiques sont criblées de créances douteuses, la population vieillit, les disparités régionales se font menaçantes. Les infrastructures urbaines vont connaître des tensions sans précédent, imposées par le rythme très soutenu des migrations intérieures. La croissance est le résultat d'une alchimie particulière, qui combine l'élargissement du marché du travail avec l'augmentation de la productivité par tête. Alors que les plus de 60 ans représentaient 11 % de la population en 2004, (28 % en 2040 selon l'Organisation des nations unies), qu'advient-il du fulgurant décollage chinois quand le vieillissement de la population réduira, année après année, la taille du marché du travail ?

De même, la puissance exportatrice de la Chine ne doit pas induire en erreur. La Chine est devenue en 2004 le troisième exportateur mondial, mais plus de la moitié de ses exportations est réalisée par des firmes à capitaux étrangers implantées sur son territoire. Cette proportion approchait même 90 % en 2005, lorsqu'il s'agit de l'exportation de produits de haute technologie. La compétitivité de la Chine dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre semble vouée à durer en raison des flux énormes de migrations intérieures, des campagnes vers les villes. Mais n'oublions pas que c'est dans ce domaine seulement que joue la compétitivité de la Chine, et ne s'applique pas à l'industrie dans son ensemble. Un ordinateur assemblé en Chine n'incorpore pas pour l'heure

de composants vitaux (mémoire, carte mère, microprocesseur), qui restent, pour l'heure, fabriqués aux États-Unis, à Taiwan ou en Corée du Sud. Nul doute que la Chine ne restera pas confinée dans le rôle de centre manufacturier à bas coût, l'usine du monde – les opérations d'assemblage –, alors que l'essentiel de la valeur se fait sur les segments amont (recherche et développement, fabrication de composants à forte valeur ajoutée) ou aval du processus productif (marketing, services après vente). Elle devient, de plus en plus, un centre de recherche et développement, même si la fluidité est encore faible entre le laboratoire et l'atelier. Systèmes manufacturiers intégrés, amélioration de la qualité des produits, montée en gamme sur l'échelle technologique, l'industrie chinoise se fait plus performante. La croissance des groupes chinois passera aussi par des prises de participation de plus en plus agressives dans des firmes étrangères, dont l'achat par Lenovo de la division PC d'IBM et de Thomson par TCL n'est que le prélude.

Le contraste reste cependant très marqué entre la rigidité du système politique et l'exubérance de l'économie stimulée par le marché. La coexistence d'une économie en pleine effervescence et d'un système politique particulièrement rigide est-elle viable à long terme ? La haute croissance affichée en Chine depuis près d'un quart de siècle est grosse de tensions : disparités régionales et sociales, pollution et dégradation sauvage de l'environnement. Pour ne rien dire des risques géopolitiques engendrés par les impératifs de sa sécurité énergétique (accords avec l'Iran, le Soudan, le Nigéria...).

Le Parti communiste a choisi de s'appuyer surtout sur le recours aux technologies et aux capitaux étrangers pour moderniser la Chine. Si cette stratégie ne le met pas à l'abri des résurgences d'un nationalisme économique que l'on voit poindre aujourd'hui (le TGV Pékin-Shanghai sera chinois...), il évite ainsi d'avoir à traiter avec une bourgeoisie ou une classe moyenne chinoise. La traduction politique des aspirations de cette dernière pourra-t-elle toujours s'accommoder du cadre offert par le Parti communiste ? N'impliquera-t-elle pas à terme la transformation du Parti communiste en parti nationaliste ?

Dans le domaine des matières premières, de l'énergie – la Chine devra construire chaque année pendant quinze ans l'équivalent des deux tiers du parc de production d'énergie de la Grande-Bretagne – mais aussi du coût du travail, des prix des produits manufacturés, des taux d'intérêts, qui se décideront, de plus en plus à Washington et à Pékin, l'impact de la Chine est visible. Il sera durable. Il est devenu courant de se demander quand – 2030 ? 2040 ? –, le produit intérieur brut chinois dépassera celui des États-Unis. Il est plus pertinent de se demander si la Chine réemprunte la voie du Japon de l'époque de la Haute Croissance (1953-1973), ou celle des petits dragons d'Asie au moment de leur décollage (1967-1982), ou bien si la croissance chinoise inaugure l'irruption d'un acteur mondial, comme l'a été celle des États-Unis au début du XX^e siècle, susceptible de modifier en profondeur les règles du jeu des relations économiques internationales.

François Gipouloux, directeur de recherche au CNRS, Centre Chine (EHESS, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris). Courriel : gipouloux@ehess.fr

site web : <http://cecmc.ehess.fr/document.php?id=358>

Dernier ouvrage paru : [La Chine du XXI^e siècle. Une nouvelle supersuissance ?](#) Paris, Armand Colin, 2005.

Les Grands Hôtels en Asie Modernité, dynamiques urbaines et sociabilité

sous la direction de Thierry Sanjuan,
Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

Les grands hôtels en Asie Modernité, dynamiques urbaines et sociabilité

sous la direction de Thierry SANJUAN



Publications de la Sorbonne

En Asie, le grand hôtel est directement lié au voyageur étranger. Il correspond à un temps non seulement de modernisation urbaine mais aussi d'ouverture et de relation avec les Occidentaux. C'est donc un lieu de rapport de forces économiques, d'importation de techniques modernes et de comportements nouveaux, un lieu enfin de confrontation culturelle.

Objet urbain importé de l'Occident, le grand hôtel s'impose néanmoins comme marqueur des sociétés urbaines asiatiques. Il invite ainsi à reconsidérer les oppositions classiques entre la tradition et la modernité, l'identité asiatique et l'occidentalisation.

Différentes générations de grands hôtels coexistent aujourd'hui dans les métropoles développées d'Asie que sont Tokyo, Séoul, Hong Kong, Shanghai ou Pékin. Nombreux sont leurs atouts pour attirer les clients locaux et étrangers : ils s'appuient sur l'évocation de temps magnifiés et révolus, ou au contraire sur la modernité et le renouveau qu'ils incarnent ; ou bien ils jouent de leur double identité occidentale et asiatique : enfin, ils offrent des services spécifiques (bar de nuit, salle d'exposition, centre de conférence...).

Deux démarches sont ici suivies : une comparaison de l'usage asiatique du grand hôtel – et de ses temporalités – avec celui en Europe et en Amérique du Nord ; puis, l'analyse des modèles urbains venus d'Occident non pas sous l'angle de la seule importation mais aussi sous celui d'une histoire proprement asiatique de l'occidentalisation.

À partir d'un objet singulier, cet ouvrage propose une interrogation sur la ville dans ses dimensions spatiale, sociale et de représentation. Il porte en particulier sur les sociabilités urbaines en Asie aujourd'hui, et il est issu d'une réflexion commune entre architectes, historiens et géographes, tous spécialistes de l'Asie orientale.

La République populaire de Chine, contrainte à la puissance

Thierry Sanjuan

Le destin contemporain de la Chine ne suit pas une simple linéarité qui voudrait faire de la réémergence chinoise, pour le discours dominant dans le pays, une revanche nationale historique après le « siècle de la honte » ou, pour les médias occidentaux, le retour naturel d'une puissance plurimillénaire.

La République populaire a choisi de s'intégrer au système-monde à la fin des années 1970 à des fins initialement internes. Son choix de la mondialisation se retourne aujourd'hui pour partie contre elle par les dépendances qu'elle lui crée.

Devenir à terme la première puissance économique mondiale oblige la Chine à redéfinir sa place dans le monde, et à inventer un projet de puissance, dont les fondements ne pourront plus correspondre techniquement à ceux de feu l'Empire chinois, ni non plus culturellement à ce qu'est la puissance occidentale, et principalement états-unienne, depuis le XIX^e siècle.

Comment demain définir une puissance à laquelle on est contraint par son développement économique ? Voilà certainement le défi de la Chine aujourd'hui, comme il fut hier celui des États-Unis isolationnistes de l'entre-deux-guerres. Ces dernières années, la République populaire a justement diversifié dans ce domaine ses stratégies mondiales.

L'Empire chinois confondait l'ordonnement des hommes et celui de la nature. Son système politique, qui prenait en charge le sacré et des valeurs culturelles universalisantes, englobait ainsi l'ensemble du monde. La Chine, ses pays voisins, l'Asie étaient une immensité centrée par le pouvoir impérial chinois, avec des horizons d'influence obéissant à des gradients décroissants d'allégeance politique à l'empereur : terres han en deçà de la Grande Muraille, périphéries de pays tributaires inégalement intégrés au dispositif chinois au-delà, enfin les peuples barbares.

Un système précoce de gouvernement à distance a ainsi été mis en place et a permis à l'Empire chinois, à vocation multiculturelle, d'ignorer une altérité politique qui puisse l'égaliser et remettre en question ses propres fondements. Le monde chinois est alors un monde du relatif, de la proximité, du rapport de force hiérarchique entre les peuples et les territoires au profit d'une suzeraineté chinoise.

La présence des puissances occidentales et japonaise en Asie, au XIX^e et dans la première moitié du XX^e siècle, a détruit l'ancienne conception chinoise du politique et borné physiquement le territoire de la Chine. Elles ont aussi forcé cet empire à devenir un État-nation, fondé sur la destinée d'un peuple, celui des Han, et l'ont obligé à entrer dans le concert uniforme des États via les organismes internationaux comme la Société des nations, puis l'Organisation des nations unies.

La Chine, même après avoir récupéré son entière souveraineté sur son territoire national, ne devenait plus qu'un État parmi d'autres, sans articulation hiérarchisée à ses voisins. La puissance chinoise, forte de son nombre en superficie, démographie et production, réagit dès lors en s'attribuant des positions de leader mondial auprès du tiers-monde face aux blocs soviétique et américain. Mais l'isolement de la République populaire est flagrant après 1949 et s'aggrave avec la rupture sino-soviétique en 1960.

Depuis le début des années 1970, la Chine, sous le drapeau du régime communiste, est revenue sur la scène internationale. La République populaire remplace Taiwan à l'Organisation des nations unies en 1971. Elle renoue des liens avec les États-Unis et ses alliés très rapidement, puis avec l'URSS dans la deuxième moitié des années 1980.

Sa stratégie mondiale est alors non plus fondée sur le politique et le culturel comme sous l'Empire, ni sur l'idéologie maoïste comme dans les vingt-cinq premières années du régime, mais sur l'économique, seul vecteur de puissance aujourd'hui – et reconnu comme tel par Deng Xiaoping, qui lance les réformes et l'ouverture en décembre 1978.

La Chine réactive tacitement un schéma impérial. Elle met certes fin aux litiges frontaliers terrestres avec la Russie, avec qui les derniers accords sont signés en octobre 2004, avec l'Asie centrale en 1991, sauf pour le Pamir oriental au niveau du Tadjikistan, et avec le Viêtnam. Les contestations frontalières avec l'Inde sont aujourd'hui mises au second plan.

Mais elle sait aussi jouer des rapports de force comme lorsqu'elle poursuit des aménagements du Mékong et de ses affluents en amont de la frontière avec la péninsule indochinoise et qu'elle participe en aval, sans s'être lié les mains, au projet du Grand Mékong depuis 1994. En mer de Chine méridionale, elle se positionne par ailleurs militairement au niveau des Paracels dès 1974 et des Spratly en 1988.

L'émergence chinoise est toutefois pacifique et la Chine se veut un grand dans le monde dans la mesure où elle est un grand dans la région Asie. La proposition de Pékin d'organiser des réunions à six (Chine, États-Unis, Russie, Japon, Corée du Nord, Corée du Sud) sur la question de la Corée du Nord en est pleinement l'expression. Son rôle dans la crise asiatique l'a posé comme un pôle de stabilité régionale, face à un Japon discrédité par son passé militaire, sa tutelle américaine, et affaibli par la crise – relative – qu'il connaît alors.

Forte de ses taux de croissance économique, la Chine peut s'avancer en outre dans des négociations non plus seulement bilatérales mais aussi multilatérales comme le projet à terme d'ASEAN + 3 (Chine, Japon, Corée du Sud) ou l'Asian Regional Forum depuis 1994.

Elle prend aussi l'initiative, en 1996, de créer le « groupe de Shanghai » qui réunit alors la Chine, la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Tadjikistan, afin de lutter contre les talibans d'Afghanistan et leur stratégie de déstabilisation des États de la région. L'actuelle Organisation de coopération de Shanghai s'est aujourd'hui augmentée de l'Ouzbékistan et elle incarne une alliance diplomatique, policière, militaire et économique en Asie, sans les États-Unis, portant une vision régionale et multipolaire du monde à laquelle l'Inde et le Pakistan sont aussi officiellement intéressés.

Cette vision régionale de la puissance en Chine s'est cependant, semble-t-il, profondément transformée ces dernières années.

L'obligation d'un maintien d'une forte croissance économique et d'une balance commerciale toujours excédentaire, l'augmentation des besoins en énergie et en ressources naturelles qui en découlent, l'impact de la mondialisation et de l'adhésion en 2001 de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce sur les structures économiques et sociales internes à la Chine lui imposent dorénavant d'être présente sur tous les continents.

Elle ne peut plus se contenter d'une forte implication dans sa région et d'un positionnement occasionnel dans des questions loin de son territoire géographique et de ses intérêts politiques ou économiques. La Chine est ainsi contrainte, par une mondialisation qu'elle avait initialement choisie de contrôler dans des enclaves bien délimitées de son littoral, à se poser prochainement comme une puissance mondiale.

Mais il s'agira dorénavant d'un monde planétaire soudé toujours plus par des économies interdépendantes et où les États-Unis peuvent rester dominants, notamment par des valeurs données pour universelles (démocratie, droits de l'homme, liberté...) que la République populaire de Chine peut – pour l'instant ? – difficilement articuler comme des principes de rayonnement voire de domination. La Chine comme puissance mondiale reste à inventer...

Thierry Sanjuan est professeur de géographie, spécialiste de la Chine, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Membre du laboratoire Prodig, il est également chercheur associé au Centre Chine de l'EHESS : <http://cecmc.ehess.fr/document.php?id=366>

Les exportations d'armes de la Chine : du proliférateur à la puissance responsable ?

Julien Elbez

Bien que la Chine fasse l'objet d'un embargo sur les ventes d'armes par l'Union européenne et que, dans ce domaine, les relations avec les États-Unis soient relativement faibles, la Chine demeure, depuis ces dernières années, le principal importateur d'armes au monde¹, essentiellement grâce aux exportations russes. Néanmoins, la Chine n'est pas qu'un simple importateur d'armes : elle est aussi le huitième exportateur mondial d'armes. Ainsi, pour elle comme pour les pays occidentaux, les exportations d'armes constituent un enjeu diplomatique mais aussi un secteur économique à part entière employant plus de deux millions de personnes².

Aujourd'hui, forte de la place croissante qu'elle occupe dans les relations internationales, la Chine tente de se faire accepter au sein des différentes organisations de contrôle des exportations d'armement. Toutefois, ce changement de direction s'avérant relativement récent, Pékin doit encore assumer la politique de « proliférateur³ » qui a été la sienne jusque dans les années 1990.

■ Les premières motivations

Dans un premier temps, les exportations d'armes chinoises furent motivées par des facteurs idéologiques, comme le soutien à des gouvernements ou à des mouvements révolutionnaires, essentiellement dans des pays en développement (Angola, Soudan...). Mais par la suite, la rupture avec l'URSS, au début des années 1960, marqua un véritable tournant dans la politique d'exportation d'armes de Pékin. En effet, la Chine se posa en contrepoids à l'URSS. Dans un souci d'indépendance de certains de ses voisins vis-à-vis de Moscou, Pékin devint un fournisseur d'armes pour la Corée du Nord ou le Viêtnam. Mais l'opposition à Moscou fut encore plus flagrante dans le cas du Pakistan. Ce pays,

1. Tout porte à croire que la Chine restera le premier importateur d'armes au monde compte tenu de l'annonce, le 4 mars 2006, de l'augmentation de 14,7 % du budget de la défense, portant ce dernier à 283,8 milliards de yuans (35 milliards de dollars). Nombreux sont aussi les analystes à penser que ce budget est sous-évalué, l'estimant à environ 90 milliards de dollars.
2. Selon le Stockholm International Peace Research Institute, 2 100 000 personnes seraient employées, en 2003, dans la production d'armement (<http://www.sipri.org> ou <http://first.sipri.org>). Il est à noter que les entreprises privées sont autorisées, depuis le 15 juin 2005, à participer à la production et au développement de matériels d'armement. Seules les technologies considérées comme « clés » restent un monopole d'État.
3. Un pays est considéré comme « proliférateur », lorsqu'il effectue un transfert de technologies dites « sensibles » comme le nucléaire, le biologique, le chimique ou encore les technologies de missiles vers d'autres pays non dotés de ces technologies.

farouche opposant à l'URSS, fut considéré par la Chine comme un rempart à l'expansion soviétique en Asie centrale, principalement en Afghanistan. Bien que le Pakistan ne fut pas le défenseur d'une idéologie maoïste ou communiste, Islamabad et Pékin devinrent de proches alliés durant la Guerre froide.

Alors que ces exportations d'armes firent de la Chine le quatrième exportateur mondial au milieu des années 1980, les technologies transférées s'avérèrent être des plus rudimentaires, car les armes fabriquées en Chine étaient souvent de simples copies de matériel russe acquis plusieurs années auparavant. Cependant, au fil des ans, un véritable tournant qualitatif s'opéra concernant la nature des ventes d'armement de la Chine, des technologies sensibles ayant fait l'objet de transferts par le biais d'entreprises publiques chinoises.

■ La Chine prolifératrice

Bien qu'elle fût officiellement reconnue comme puissance nucléaire par le traité de non-prolifération de 1968, la Chine refusa d'adhérer à ses principes, puisqu'elle considérait cet instrument comme inféodé aux États-Unis et à l'URSS⁴. Ainsi la jeune puissance nucléaire qu'était la Chine aura considéré la prolifération nucléaire comme limitant le pouvoir des deux superpuissances. Cette politique anti-impérialiste reçut un écho particulièrement important dans les pays en développement⁵. Dans ce contexte, plusieurs entreprises publiques chinoises participèrent à la dissémination de matériels, d'équipements ou de technologies entrant dans la fabrication d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques, ainsi que dans la conception de programmes de missiles vers des pays proliférants comme l'Argentine, l'Afrique du Sud ou encore le Pakistan.

La coopération en armement avec le Pakistan fut d'ailleurs l'une des plus poussées, contribuant à faire aujourd'hui du Pakistan une puissance nucléaire. La Chine donna une aide nucléaire à ce pays durant une quinzaine d'années. Si les preuves manquent pour assurer que la Chine aurait fourni les plans des premières bombes nucléaires pakistanaises, le démantèlement du réseau Khan⁶ a permis de mettre en avant tant le rôle d'entreprises chinoises dans la fourniture de technologies permettant l'enrichissement de l'uranium que le soutien de techniciens chinois. Le dernier exemple date de l'ouverture en 1999 d'une centrale nucléaire, de conception chinoise, d'une puissance de 325 MW à Chashma. Un réacteur de recherche a aussi été ouvert, à Kushab, permettant la production de 50 kg de plutonium de qualité militaire par an.

L'importance stratégique du Pakistan pour la Chine fut le moteur principal de la coopération entre ces deux pays. Au-delà de l'animosité de ces deux pays à l'encontre de l'URSS, l'alliance se fit essentiellement contre l'Inde, ancien adversaire de la Chine durant la guerre de 1962. Le premier essai nucléaire « pacifique » indien, en 1974, ren-

4. Byman Daniel et Roger Cliff, 1999. *China's Arms Sales. Motivations and Implications*, Santa Monica, Rand, 73 pages.

5. Isenberg David, 2004. Nukes: is Pandora Chinese ? Part one: The « arch-proliférateur ». *Asia Times*, <http://www.atimes.com/atimes/China/FF23Ad02.html>.

6. Considéré comme le père de la bombe nucléaire pakistanaise, Abdul Qadeer Khan avait mis en place un réseau clandestin destiné à approvisionner des pays proliférants en technologies nucléaires comme la Libye, l'Iran ou la Corée du Nord. Bien que ce réseau soit officiellement démantelé, tout laisse à penser que cela n'est pas le cas, puisqu'il devait aussi servir à approvisionner le Pakistan en technologies nucléaires.

dit ainsi nécessaire la coopération nucléaire avec le Pakistan pour contrebalancer la puissance nucléaire indienne.

Les ventes d'armes de la Chine à l'Iran relèvent, quant à elles, d'une autre stratégie. Dans un premier temps, la guerre Iran-Irak, entre 1980 et 1988, fut une opportunité économique pour la Chine, Pékin devenant le principal fournisseur d'armes des deux belligérants. Mais, dans un second temps, la dépendance énergétique grandissante de la Chine nécessita d'entretenir de bonnes relations avec les principaux pays exportateurs de pétrole tels l'Arabie saoudite, à qui la Chine a livré des missiles balistiques CSS-3 et CSS-4, d'une portée de 3 500 km durant les années 1990, et surtout l'Iran, dont les ressources énergétiques sont toujours faiblement exploitées par les pays occidentaux. Au-delà de livraisons d'armes comme des chars d'assaut, des avions de combat ou des navires de guerre, les exportations chinoises ont été conséquentes dans le domaine des missiles. Des systèmes et des technologies de missiles ont été livrés à l'Iran, lui permettant de copier par la suite les productions chinoises comme le M9 et le M11, dont les variantes iraniennes constituent aujourd'hui le gros de l'arsenal iranien de missiles balistiques. Mais c'est dans le domaine nucléaire que la coopération fut la plus poussée. En effet, des technologies et du savoir-faire nucléaires furent transmis dans le cadre de programmes civils : techniques d'extraction et d'enrichissement d'uranium mais aussi des réacteurs de recherche et une assistance technique. Bien que ces exportations aient été faites dans un cadre civil – donc autorisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique –, la dualité intrinsèque des technologies nucléaires revenait à accroître les capacités de Téhéran dans le domaine nucléaire militaire.

Trois raisons peuvent donc permettre d'expliquer la montée en gamme des exportations chinoises. Premièrement, les exportations d'armement permettent d'accroître les relations politiques avec le pays importateur. Deuxièmement, en armant un pays, ce dernier peut contrebalancer l'importance d'un rival stratégique. Enfin, les raisons peuvent être purement économiques. Ces facteurs ne doivent toutefois pas être pris séparément, puisque la conjonction de ces différents facteurs explique souvent la politique d'exportation d'armes chinoises.

■ La Chine, puissance responsable ?

L'ouverture vers l'Occident, décidée par Deng Xiaoping, à la fin des années 1970, nécessita, pour la Chine, de revoir sa position sur les questions de prolifération⁷. Il aura fallu ainsi attendre 1983 pour que Pékin s'oppose, officiellement, à la prolifération des armes nucléaires. Toutefois, ce ne fut que dans la dernière décennie que Pékin rejoignit les grands traités de limitation des armements et s'engagea ouvertement dans une politique de non-prolifération.

Ainsi, en 1984, la Chine rejoignit l'Agence internationale de l'énergie atomique et plaça, de façon volontaire, ses infrastructures nucléaires civiles sous les garanties de cette agence. En 1992, Pékin franchit un nouveau pas en signant et en ratifiant le traité

7. Isenberg David, 2004. Nukes: is Pandora Chinese?, Part two: All the right noises. Asia Times, <http://www.atimes.com/atimes/China/FF24Ad03.html>.

de non-prolifération et joua, par la suite, un rôle important dans les négociations du traité d'interdiction complète des essais nucléaires⁸.

De même, la Chine renforça sa législation dans le domaine du contrôle des exportations d'armement, afin de se rapprocher des standards occidentaux. La Chine promulgua, en 1997, des contrôles sur les exportations nucléaires. La liste qui en découla ressemblait fortement à celle mise en place par le Groupe des fournisseurs nucléaires⁹. Les efforts de la Chine furent récompensés, puisqu'elle se vit acceptée au sein de ce groupe par les autres États membres dès la fin de l'année 1997.

Prenant de plus en plus ses distances avec un pays comme le Pakistan, qui lui est apparu comme incontrôlable, à la suite des événements du 11 septembre 2001, tout en prônant la négociation dans les crises ayant trait à la prolifération nucléaire¹⁰, la Chine semble avoir tourné le dos à ses anciens démons et souhaite tenir son rôle de puissance. Il reste néanmoins à savoir à l'avenir si la perception d'encerclement qu'a la Chine, de la part des États-Unis, ne réveillera pas l'ambition de créer des États-tampons en les équipant d'armes de destruction massive.

-
8. La Chine sera l'un des premiers pays à signer ce traité. Toutefois, elle lie encore la ratification du traité à celle des États-Unis.
 9. Le *Nuclear Suppliers Group* comprend 45 États membres qui sont les principaux pays fournisseurs d'équipements et de technologies nucléaires. Ces États se sont accordés sur des directives portant sur les exportations nucléaires. Ce groupe établit ainsi une liste de biens et technologies nucléaires soumis à des contrôles. Toutefois, ces contrôles s'opèrent sur une base purement nationale et relèvent donc de la bonne volonté de l'État.
 10. Bien que le dossier iranien ait finalement été envoyé devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies, la Chine continue à prôner le dialogue avec les autorités iraniennes, position qui n'est toutefois pas dénuée d'arrière-pensées, compte tenu des intérêts énergétiques de la Chine en Iran. De même, la Chine continue à s'imposer comme un médiateur dans la gestion de la crise nord-coréenne.

La mise en aires protégées de la biodiversité en Chine : le cas des parcs nationaux

Guillaume Giroir

La Chine fait partie des rares pays dotés d'une « mégabiodiversité » (Mc Neely, 1990) possédant les deux tiers de la richesse floristique et faunistique de la planète. Elle se place ainsi au huitième rang mondial, derrière Madagascar, mais présente la biodiversité la plus riche de la zone tempérée, avec de surcroît un fort taux d'endémisme. Elle compte plusieurs « animaux-trésors » comme le panda géant (devenu logo du WWF), l'antilope du Tibet, le chameau sauvage, le tigre de Chine du Sud, le singe doré, l'alligator et le dauphin du Yangzi, la salamandre géante ou encore la grue à crête rouge. C'est aussi un véritable conservatoire botanique, où figurent le *gingko biloba*, l'arbre aux mouchoirs ou le métaséquoia glyptostroboïde, et une multitude de plantes médicinales.

Cette biodiversité exceptionnelle découle à la fois de l'extrême diversité latitudinale (du 53°N au 4°S), longitudinale (5 200 km du Pamir au confluent des fleuves Heilongjiang et Oussouri) et altitudinale des milieux physiques en Chine. Sa conservation s'explique aussi par le fait qu'elle a pu en partie échapper aux glaciations quaternaires, contrairement à l'Europe. Certaines des espèces animales et végétales sont donc de véritables fossiles vivants, comme le *gingko biloba*, dont l'origine remonte à l'ère primaire, il y a plus de 300 millions d'années.

Si ce patrimoine biologique a pu traverser les ères géologiques, il a été largement dilapidé à l'échelle historique par la pression anthropique. Vers la fin du XIX^e siècle, tous les grands explorateurs, tel Nikolai Przewalski lors de son voyage au Tibet en 1879-1880, signalaient encore l'abondance de la faune sauvage. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, nombre de facteurs ont freiné la réduction de la biodiversité : isolement des aires biologiques, gestion extensive du milieu par les minorités non chinoises, rôle protecteur des temples bouddhistes.

Depuis 1949, ce processus a connu en revanche une forte accélération. Assèchement des zones humides, dégradation de la steppe et déforestation ont été le résultat inévitable de la politique de développement maoïste comme le montrent des slogans tels que « gagner des rizières sur les lacs », « avancer sur la steppe » ou « forcer la montagne à donner des céréales ». Le doublement de la population consécutif à la politique anti-nataliste de Mao Zedong a aussi fortement aggravé cette crise écologique historique. Depuis 1978, la croissance économique débridée de la Chine dans un contexte de hautes densités exerce à son tour une pression considérable sur les ressources naturelles.

Au total, la tendance à la baisse du nombre des animaux sauvages à l'échelle historique, parfois jusqu'à l'extinction, apparaît quasi générale. À la fin du pliocène, vers deux à trois millions d'années, le panda géant était présent dans une majeure partie de la Chine orientale et méridionale ; des fossiles ont même été retrouvés dans les environs

de Pékin. Aujourd'hui, son habitat (d'une superficie de 5 900 km²) est fragmenté en 24 zones dispersées dans 6 massifs montagneux du rebord oriental du Plateau tibétain (provinces du Sichuan, Gansu et Shaanxi). L'aire du panda ne représente plus que 10 % de ce qu'elle était il y a 2 000 ans. Lors de leur troisième recensement, environ 1 600 pandas géants à l'état sauvage ont été comptabilisés. Bien qu'en augmentation, le panda géant reste très vulnérable. Le nombre de chevrotains porte-musc a diminué d'environ 2,5 millions dans les années 1960 à 200 000 en 2001. Le nombre des antilopes du Tibet serait passé d'environ un million au début du XX^e siècle à quelques dizaines de milliers aujourd'hui. Les dauphins du Yangzi, au nombre de 3 000 à 5 000 avant 1900, ne seraient plus que quelques dizaines.

Le cheval de Przewalskii a, quant à lui, disparu à l'état sauvage depuis la fin des années 1960. La présence de la *saiga tatarica* en Chine est désormais incertaine. D'après la liste rouge de l'IUCN, le chameau de Bactriane a été classé dans la catégorie « rare » dans les années 1960, puis « menacé » en 1996-2000, et enfin « en danger critique d'extinction » en 2001-2004.

Face à l'urgence d'une telle situation, la mise en défense de cette biodiversité unique a été d'abord très lente et tardive, avant de connaître une dynamique exceptionnelle depuis les années 1980 comme le montre le cas significatif des parcs nationaux.

Le premier d'entre eux, Dinghushan dans la province du Guangdong, a été créé en 1956 : destiné à protéger des vestiges de l'ancienne forêt primaire subtropicale de mousson, il ne s'étend que sur 1 133 hectares. Il a fallu attendre 1975 pour qu'un autre parc national soit établi, à Wolong, première réserve destinée à la sauvegarde des pandas géants, et de ce fait véritable symbole des parcs nationaux en Chine. La volonté de sauvegarder les pandas géants a constitué le véritable déclencheur de création des parcs nationaux. Le panda a servi d'« animal-ombrelle » pour protéger d'autres « animaux-trésors ».

En 1980, la Chine a adhéré au programme MAB en créant ses trois premières réserves de biosphère. En 1980, elle a signé la convention CITES sur les espèces menacées. De grands naturalistes comme l'Américain George B. Schaller et des organismes non gouvernementaux comme le WWF ont fortement contribué à faire connaître la faune sauvage du pays et à la mettre en réserve. La période 1986-1997 a été celle de la formation véritable du système des parcs nationaux chinois avec la création de 93 réserves et l'élaboration d'un règlement relatif aux aires protégées en 1994. Surtout consacrés à la protection des écosystèmes forestiers continentaux à l'origine, les parcs nationaux ont intégré nombre de zones humides (adhésion à la convention Ramsar en 1992), mais aussi des espaces non continentaux (Dongzhaigang, dans l'île de Hainan, premier parc national marin en 1986).

Depuis 1998, un véritable changement d'échelle s'est produit en matière de parcs nationaux. De 1998 à 2003, pas moins de 119 parcs nationaux ont été créés, soit un rythme annuel de 17. La Chine est entrée dans l'ère des « méga-parcs » couvrant plusieurs millions, voire dizaines de millions d'hectares : Luobupo yeluotuo (7,8 millions d'hectares) au Xinjiang, Sanjiangyuan (15,2 millions d'hectares) au Qinghai et surtout Qiantang au Tibet (29,8 millions d'hectares, soit plus de la moitié de la superficie de la France).

À l'issue de cette dynamique accélérée de construction territoriale, la Chine dispose aujourd'hui d'un système de parcs naturels unique au monde tant par son échelle que par sa diversité bioclimatique et la rareté des espèces concernées.

Ainsi, alors que la superficie totale des aires protégées (de niveaux national, provincial, municipal ou de district) ne dépassait pas 1,2 million d'hectares en 1978, les 1 999 aires protégées du pays représentaient fin 2003 plus de 143 millions d'hectares (14,37 % du territoire chinois). Parmi elles, on ne comptait pas moins de 226 parcs nationaux s'étendant sur 88,713 millions d'hectares, soit à peine 11,31 % de leur nombre total mais 61,61 % de leur superficie.

Un certain nombre d'entre elles ont un statut international : la Chine possède ainsi 4 sites inscrits au patrimoine mondial naturel de l'humanité, 26 réserves de biosphère MAB, ainsi que 29 zones humides classées au nombre des sites Ramsar.

Derrière ces chiffres impressionnants, les aires protégées connaissent néanmoins de nombreuses difficultés. Loin d'être des sanctuaires, elles sont affectées, à des degrés très variables, par de multiples impacts anthropiques : braconnage (de l'antilope du Tibet par exemple chassée pour la fameuse laine shahtoosh) et surcueillette par les populations souvent minoritaires, pauvres et résidant parfois au sein même des parcs, emprise croissante des infrastructures (axes de transports, barrages), mitage par l'habitat ou les sites extractifs, surfréquentation touristique et même safaris pour riches étrangers. L'insuffisance générale des ressources financières – sauf dans quelques hauts-lieux touristiques comme Wolong ou Jiuzhaigou – et le manque de personnel (notamment qualifié) pour la surveillance ou les recherches scientifiques rendent leur gestion difficile. Plus de 26 % des aires protégées sont sans gestion et n'existent donc que sur le papier. La mise en réserve a parfois donné lieu à des phénomènes de renaissance biologique, comme pour les singes dorés à Shennongjia dans la province du Hubei. Mais, comme le montre le film de Chuan Lu *Keke xili* [la patrouille sauvage] en 2004, qui évoque la lutte d'une patrouille de volontaires contre des braconniers de l'antilope du Tibet dans un immense parc national du Qinghai, la gestion des aires protégées en Chine reste souvent un défi, surtout dans les marges du pays.

Guillaume Giroir est professeur à l'Université d'Orléans.

Impacts du développement socio-économique sur l'environnement en Chine

Weicheng Wu

Après l'implémentation des politiques de DENG Xiaoping « Réforme et ouverture » pour le développement économique et « La Politique de responsabilité de la famille » pour l'utilisation des sols ruraux depuis le début des années 1980, la Chine a connu un grand développement économique. Les revenus et la vie des habitants en ville et à la campagne se sont largement améliorés. La Chine est reconnue aujourd'hui comme le champion du monde au niveau de la croissance du PIB (8 à 9%) et est devenue le plus grand marché économique mondial. Cependant, ce développement s'est fait à un rythme effréné, aux dépens de l'environnement. Les problèmes tels que dégradation du sol, la pollution de l'air et de l'eau, l'insuffisance en eau, etc., conséquences de ce développement sont de plus en plus graves. Ce bref état des lieux a pour but de démontrer les impacts du développement socio-économique sur l'environnement en Chine.

■ Urbanisation, extension urbaine et perte des terres cultivables

L'urbanisation et l'extension urbaine en Chine figurent parmi les changements les plus remarquables concernant l'environnement, en particulier, dans les régions côtières de l'est et le sud-est du pays. Au cours des dernières décennies, un grand nombre de villages sont tout à coup devenus des villes petites et moyennes, et les grandes métropoles se sont encore beaucoup plus étendues. Par exemple, à l'embouchure de la rivière Perle dans la province du Guangdong, la surface urbaine a été augmentée de 300 % entre 1988 et 1996 (Seto *et al.*, 2002), avec un taux de croissance annuelle de 30% (Ji *et al.*, 2001). Weng (2001) a signalé que la ville de Zhuhai est passée pendant la période 1989-1997, d'une superficie de 533,61 à 6403 ha et Shenzhen de 1049,76 à 4268,88 ha. Même dans les régions du nord-ouest, qui sont moins développées que celles de l'est et du sud-est, l'urbanisation et l'extension urbaine ont été très rapides. Dans la région de Yinchuan au Ningxia, la surface des villes a augmenté de 3580 ha entre 1987 et 1999 (Wu *et al.*, 2002, Wu 2003a et 2004b). Globalement, les villes de Chine ont vu leur surface s'accroître de 1.2 million d'hectares de 1989 à 1997 (Ji *et al.*, 2001).

L'expansion urbaine et l'urbanisation en Chine sont associées à la croissance de la population urbaine et de l'économie (particulièrement le développement industriel), et les changements de politique d'utilisation des sols (Wu *et al.*, 2002 ; Wu, 2003a ; Liu *et al.*, 2004). La perte des terres cultivées (Veldkamp *et al.*, 2001, Verburg *et al.*, 2002, Wu *et al.*, 2002, Wu 2003a) constitue une des conséquences significatives de ces changements : 0,87 million ha de terres agricoles ont été transformées en territoire urbain de 1989 à 1997 (Ji *et al.* 2001).

Récemment, il a été mis en évidence que 6,7 million ha de terrains cultivables ont disparu de 1997 en 2004 en Chine en raison de la déforestation, l'urbanisation, l'exploitation des mines et des catastrophes naturelles¹. Ceci pose des problèmes pour la production agricole et l'alimentation dans un pays où les terres cultivables sont désormais très limitées. La préservation des terres cultivables et l'assurance d'un approvisionnement suffisant en nourriture constituent un défi pour les gouvernements chinois, central et locaux.

Dans le sud de la Chine, pour faire face à la croissance de population et pour contrebalancer ce qui a été perdu en territoire par l'urbanisation et les catastrophes naturelles, plusieurs dispositifs tels que l'intensification de la culture des terres, l'amélioration de la qualité des sols, la mise en place de technologies, etc., ont été employés pour augmenter la productivité agricole. Mais dans les régions du nord-est, du nord et du nord-ouest, l'amélioration de la rentabilité agricole s'avère quasiment impossible, à cause de l'aridité et du manque d'investissement financier. La seule action qui puisse être entreprise se limite à la valorisation de nouveaux terrains tels que les prairies, les terres sablonneuses et même les dunes de sable pour l'agriculture. Dans la région de Yinchuan, par exemple, 471 km² (47100 ha) de terres sablonneuses ont été converties en terres agricoles entre 1987 et 1999 (Wu et al., 2002, Wu 2004a et 2004b). Les prairies et les terres sablonneuses dans les régions d'Ordos et de Tarim ont aussi été allouées à l'utilisation agricole depuis 1950. Pendant les trois dernières décennies, un territoire de 8000 km² (800 000 ha) de la prairie de Hulunbuir situé dans le nord-est de la Chine, a été concédé aux fermes privées².

■ Destruction, pollution et insuffisance des ressources en eau

La quantité totale de ressources en eau du pays est de 280 milliards de mètres cubes. En 2003, la quantité de consommation moyenne par habitant était de 2200 mètres cube, ce qui représente seulement un quart de celle du monde³. Lorsque la population du pays approchera de son maximum au cours du XXI^e siècle, cette quantité descendra à 1700 mètres cube. L'insuffisance en eau deviendra de toute manière de plus en plus préoccupante. En outre à cause du développement économique, en particulier les mutations dans les domaines agricole, industriel et de l'exploitation des énergies fossiles, les ressources en eau ont été énormément sollicitées durant les dernières décennies. Ceci a provoqué l'assèchement des rivières, des lacs et la diminution des nappes souterraines. Le cours du Fleuve Jaune en aval, le deuxième grand fleuve de la Chine, est de temps en temps asséché depuis 1990. C'est une catastrophe pour les provinces de Henan et de Shandong, par exemple, qui utilisent l'eau de cette rivière pour l'irrigation. Ce phénomène, est-il dû au réchauffement global ou à la sur-utilisation de l'eau en amont et au centre ?

1. Ministère du Territoire et de Ressources : Les terres cultivées sont diminuées de 100 million *mu* (6.7 million ha) en Chine dans les derniers 7 ans" (en chinois), NetEase News, http://news.163.com/2004w04/12517/2004w04_108150069_1882.html, le 9 avril 2004.
2. Xinhua News: La tragédie de la Prairie Hulunbuir (en chinois), le 15 décembre 2005 <http://www.xinhuanet.com>
3. Yulin Shi, Environnement et Ressources en Chine, *China Economic Times* (en chinois), le 28 déc. 2005 <http://biz.163.com>

Le fleuve a effectivement été beaucoup exploité pendant les dernières décennies avec des barrages en amont et dans le bassin central. Actuellement, plus de six grandes stations hydroélectriques ont été installées pour produire de l'énergie et permettre l'irrigation dans la vallée principale. Il y a encore plusieurs de barrages en cours de construction dans la partie centrale. Ceci explique partiellement les impacts des activités humaines sur l'écosystème du fleuve (Wu, 2004b). D'ailleurs, les paysans utilisent de plus en plus d'eau pour l'agriculture et la pisciculture. Ils stockent même de l'eau dans le cas où elle viendrait à faire défaut. La surface totale des plans d'eau a augmenté d'environ 49 km² dans la plaine de Yinchuan de 1987-1999 (Wu *et al.*, 2002 ; Wu 2003a). En même temps, la surface du Fleuve Jaune semble s'être réduite de 83 km² dans cette région. C'est un signe de la sur-utilisation de l'eau.

Dans le région de Tarim au Xinjiang, en raison d'une utilisation excessive en eau pour l'agriculture et l'exploitation du pétrole en amont, la partie en aval du fleuve Tarim a été complètement asséchée causant la mort des forêts populus ; ceci résulte de la descente des nappes aquifères dans les années 1980-2000⁴ (Li *et al.*, 2003).

Dans le plateau d'Ordos, la sur-utilisation de l'eau pour l'agriculture avec une pratique extensive du pâturage (afin de lutter contre la désertification) associée à l'exploitation de charbon, de gaz et de pétrole, a provoqué l'appauvrissement des réserves aquifères ; cela a entraîné la disparition de la végétation dans les oasis du plateau⁵ (Wu *et al.*, 2005). De la progression exceptionnelle de la consommation en eau, de l'exploitation des énergies fossiles ainsi que de la construction des infrastructures autoroutières, ferroviaires et des pipelines, ont résulté de nombreuses catastrophes environnementales (comme l'abaissement et le glissement des terrains, les fuites de pétrole des forages et des canalisations). Cela a eu pour conséquence d'une part la destruction de terrains, de terres cultivées et d'un millier de maisons de paysans et la pollution des ressources en eau⁶ d'autre part.

Ces phénomènes se sont déroulés dans des régions arides du nord et du nord-ouest du pays. Alors qu'est-ce qu'il s'est passé dans les régions subhumides et humides de l'est ? Shanghai et Tianjin, par exemple, deux grandes métropoles, sont aussi confrontées au même problème d'insuffisance en eau. En temps normal, avec plus de 1000 mm de précipitation annuelle, il n'y aurait pas de problème. Ce manque est dû au développement des industries chimiques et papetières. Les retombées toxiques polluent les rivières et les lacs de sorte que l'eau n'est ni potable, ni utilisable pour l'agriculture. Une autre tragédie a eu lieu dans la région du Lac Baiyangding au sein de la province de Hebei, pas loin de Beijing et Tianjin. Autrefois (dans les années 1950-1970), c'était un beau marécage où on pratiquait la pisciculture, mais aujourd'hui asséchée et polluée, elle est entièrement devenue une poubelle de la ville de Baoding⁷.

4. Lambin E., Wu W. (UCL), Veroustraete, F., Dong, Q. (VITO), *Investigation and design of a dynamic monitoring system for land cover change with remote sensing in northwestern China* (en anglais), Final Research Report of the Sino-Belgian Cooperation Project on Northwestern China, OSTC, Belgium, Aug., 2002.

5. Liu Q., 2005: Ecological Deterioration Related to the Last Defense Line of Human-being. *Ecological Protection News*, Xinhua News Agency, June 29, 2005, <http://www.epman.cn/news/show.aspx?ID=6089>.

6. *WaterInfo* (en chinois) (<http://www.hwcc.com.cn>) le 15 octobre 2005 et Le mal du Bassin houiller d'Ordos (en chinois) (<http://blog.blogchina.com/72587.html>) le 16 novembre 2004.

7. NetEase News: Distinction d'un beau lac (en chinois) (<http://news.163.com>) le 26 janvier 2006.

■ Dégradation du sol et pollution de l'environnement

Avec le développement socio-économique, la dégradation des sols et la pollution de l'environnement se sont accélérés dans toute la Chine.

En zones arides, dans le nord-ouest, le nord et le nord-est de la Chine, les écosystèmes sont fragiles et sensibles aux activités humaines (Wu, 2003a ; 2003b). Comme mentionné précédemment, les objectifs de rendements en produits carnés et céréaliers, le surpâturage et la sur-utilisation de l'eau souterraine pour l'irrigation ont entraîné la diminution des nappes souterraines. Cela a eu pour effet la dégradation des sols et la désertification. Dans la région d'Ordos, les prairies sont en disparition et les déserts ont encore progressé vers le sud-est avec une vitesse de 11 à 21 mètres par an, selon la direction du vent majeur dans la région (Wu *et al.*, 2005). La conversion des prairies en terres cultivées n'a pas abouti et la désertification s'est intensifiée (Wu, 2003b). Sans irrigation, les terres cultivées ont une faible productivité. Après deux ou trois ans de tentative de fertilisation, elles ont été abandonnées à leur sort (Chen *et al.*, 2000 ; Wu 2003b). Dans le nord-est de la Chine, les grandes prairies de Korqin et de Hulunbuir de Mongolie intérieure sont également dégradées à cause du surpâturage et de leur réquisition pour l'agriculture⁸. Le même problème existe aussi dans les provinces du Gansu, du Xinjiang, du Qinghai, etc.

Outre l'exploitation du charbon et du pétrole qui entraîne la dégradation du sol, la consommation des énergies fossiles cause aussi des problèmes environnementaux – la pollution atmosphérique est devenue un problème sérieux en Chine. Le charbon fournit actuellement plus de 70% de besoins énergétiques du pays. Une grande partie de celui-ci a une teneur haute en soufre et en cendres (Ning *et al.*, 1987). Les émissions particulières en Chine constituent déjà un problème mais celles des dégagements de SO² provoquent des pluies acides.

Les industries chimiques, sidérurgiques, pétrolières et papetières rejettent des gaz et des eaux toxiques polluant l'air et les retenues d'eau. Aujourd'hui, presque la moitié de la Chine, surtout dans l'est du pays, est couverte de brumes polluées.

Ci-dessus, seuls quelques exemples concernant les impacts du développement économique sur l'environnement ont été cités.

■ Perspectives

Le développement prenant en compte la protection de l'environnement n'est pas sans coût. Les gouvernements chinois central et locaux sont conscients des conflits entre la croissance rapide du PIB, la demande en ressources naturelles (telles que charbon, pétrole et eau) et les problèmes qui en découlent. Ils ont déjà pris des mesures pour atténuer la pollution atmosphérique, améliorer la qualité de l'environnement et protéger les ressources en eau et les terres cultivables⁹. Les autorités sont en train de réaliser de grands travaux tels « Sauver le Fleuve Jaune », « Irriguer le Nord en canalisant l'eau du

8. *NetEase News* : Mal de la Grande Prairie Hulunbuir, le 15 décembre 2005

9. Ministère de l'Agriculture et Ministère de la Ressource territoriale : « Politiques pour la protection des terres cultivées », le 21 octobre 2004 (<http://www.agri.gov.cn>).

Sud », « Retrouver le ciel bleu », etc. Ainsi, le « PIB vert » devient un objectif. L'avenir nous dira si cela est réalisable...

Weicheng Wu, NRD, Università di Sassari, Viale Italia No57, Sassari, 07100, Italia et Chercheur associé à ProdiG

Références

- Chen, J. and Gao, S. J. Root Causes, Development and Trend of Desertification in Yijinhuluo County, Inner Mongolia, China, 2000 (<http://nic6.forestry.ac.cn/sts/zw/cy.html>).
- Ji, C. Y., Liu, Q., Sun, D., Wang, S., Lin, P., Li, X. Monitoring urban expansion with remote sensing in China, *International Journal of Remote Sensing*, vol. 22, n° 8, p. 1441-1455, 2001.
- Li, L., Lambin, E. F., Wu, W., Servais, M. Land-cover change in Tarim Basin (1964-2000): application of post-classification change detection technique, *Proceedings of SPIE Volume 4890: Ecosystems Dynamics, Ecosystem-Society Interactions and Remote Sensing Applications for Semi-Arid and Arid Land*, Editor(s): Pan, X., Gao, W., etc., 2003.
- Liu, J., Zhan, J., and Deng, X. Spatio-temporal Patterns and Driving Forces of Urban Land Expansion in China during the Economic Reform Era, *AMBIO : A Journal of the Human Environment*, vol. 34, n° 6, p. 450-455, 2004.
- Ning, D., Whitney, J. B. and Yap, D. Urban air pollution and atmospheric diffusion research in China, *Environmental Management*, vol. 11, n° 6, p.721-728, 1987.
- Seto, K. C., Woodcock, C. E., Song, C., Huang, X., Lu, J., Kaufmann, R. K., Monitoring land-use change in the Pearl River Delta using Landsat TM, *International Journal of Remote Sensing*, vol. 23, n° 10, p. 1985 – 2004, 2002.
- Veldkamp, A., Verburg, P. H., Kok, K., De Koning, G. H. J., Priess, J., and Bergsma, A. R. The need for scale sensitive approaches in spatially explicit land use change modelling, *Environmental Modeling and Assessment*, vol. 6, p. 111-121, 2001.
- Verburg, P. H., Veldkamp, W. S. A. et al., Modelling the spatial dynamics of regional land use: the CLUES model, *Environmental Management*, vol. 30, n° 3, p. 391-405, 2002.
- Weng, Q., A remote sensing-GIS evaluation of urban expansion and its impact on surface temperature in the Zhujiang Delta, China, *International Journal of Remote Sensing*, vol. 22, n° 10, 1999-2014, 2001.
- Wu, W., Lambin, E. F. and Courel, M.-F. Land use and cover change detection and modeling for North Ningxia, China, *Proceedings of Map Asia 2002*, Bangkok, Thailand, Aug. 6-9, 2002.
- Wu, W. *Application de la géomatique au suivi de la dynamique environnementale en zones arides* (in French and English), PhD Dissertation, Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2003a.
- Wu, W., Evaluation of land use and cover changes in North Shaanxi, China, *Photo-interpretation*, Vol. 39, No. 2, p. 15-29, plates p. 35-45, 2003b.
- Wu, W. and Zhang, W. Present land use and cover patterns and their development potential in North Ningxia, China, *Journal of Geographical Sciences*, vol. 13, n° 1, p. 54-62, 2003.
- Wu, W. Land use and cover changes in the critical areas in northwestern China. *Proceedings of the SPIE International Conference on Remote Sensing for Agriculture, Ecosystems, and Hydrology V*, Vol. 5232, p. 245-256, Edited by O. Manfred, D. Guido, published by SPIE, Feb. 2004a.
- Wu, W. Environmental change monitoring. A case study in the region of Yinchuan, Ningxia, China, *Proceedings of Map Asia 2004*, Beijing, Aug. 26-29, 2004b.
- Wu, W., Zucca, C. and Enne, G., Land degradation monitoring in the Ordos Region, China, *Proceedings of Remote Sensing and Geoinformation Processing in the Assessment and Monitoring of Land Degradation and Desertification (RGLDD)*, Sept. 7-9, 2005, University of Trier, Germany, 2005.

Réflexions et hypothèses sur le fonctionnement actuel, passé et futur de la rivière Kiriya (Xinjiang)

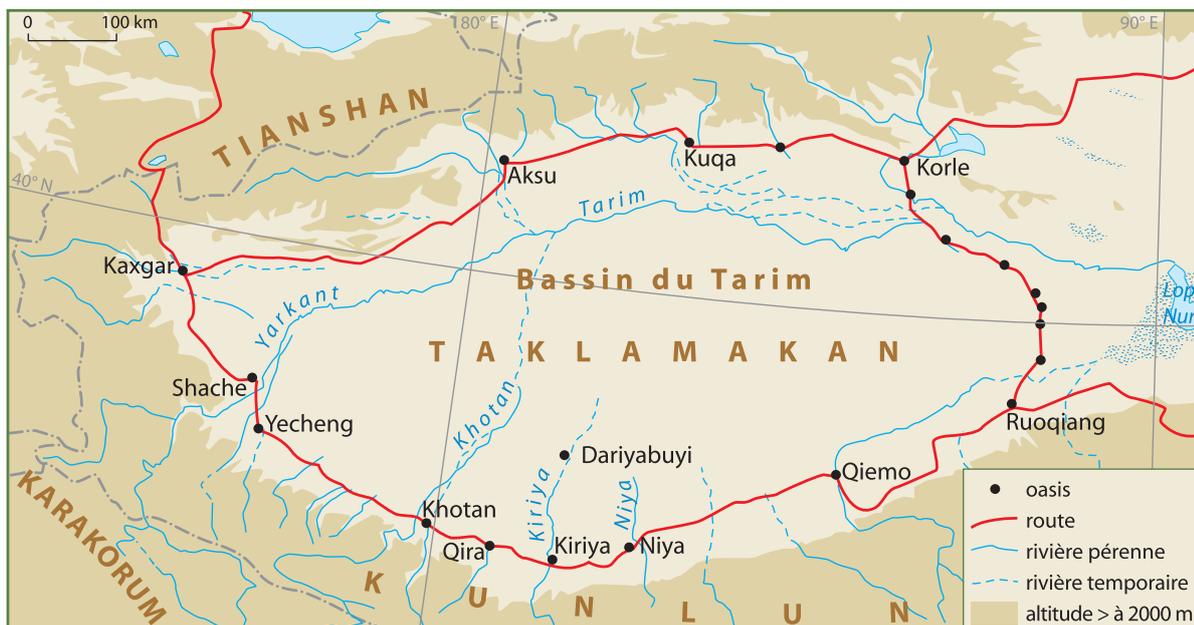
Philippe C. Chamard et Yalikun Tashi

Introduction

La géomorphologie et l'archéologie révèlent que les cours d'eau nés dans les Kunlun ont, dans le passé, traversé ou pénétré profondément dans le désert sableux du Taklamakan. Le fonctionnement hydrologique de la Kiriya est-il, a-t-il été déterminé par le climat et/ou par le développement de l'irrigation ? Peut-on à partir de la connaissance de l'actuel et du passé imaginer le futur ? Telles sont les questions auxquelles nous nous proposons de répondre.

Le cadre géographique

L'oasis de Kiriya ($36^{\circ}43' - 37^{\circ}14' N ; 81^{\circ}06' - 85^{\circ}59' E$), comme celles de Khotan, Niya ou Qira, se situe au sud du désert sableux du Taklamakan ($338\ 000\ km^2$) qui occupe la majeure partie d'un vaste bassin tectonique ($530\ 000\ km^2$) d'âge Tertiaire. Ce dernier, limité au nord par les Tianshan à l'ouest par les hauts plateaux du Pamir et le Karakorum, au sud par les Kunlun, montagnes dont l'altitude est comprise entre 5 000 et 7 300 m, s'ouvre à l'est nord est sur des bas plateaux, les gobis de Mongolie.



■ Le climat

La continentalité de la région, l'évolution saisonnière du champ de pression et le contexte orographique expliquent les caractères du climat. Un climat continental à hiver court et froid et à été chaud et très faiblement pluvieux. De novembre à mars, la région subit les effets d'un puissant anticyclone (1000 à 1035 hPa) à l'origine de vents de NNE secs et frais (mousson d'hiver). De mai à septembre, ces hautes pressions font place à des basses pressions (950 à 1000 hPa) vers lesquelles pourrait converger la mousson indienne chaude, humide et instable, si l'Himalaya, les hautes terres du Tibet et les Kunlun, n'en interdisaient l'advection. Les montagnes qui cernent le bassin du Taklamakan en expliquent la sécheresse et l'aridité ; elles captent en effet l'humidité de l'air circulant d'ouest en est aux latitudes moyennes en automne et à la fin de l'hiver ou celle de la mousson d'été. Les montagnes où l'enneigement est important au delà de 3 500 m d'altitude et où les précipitations sont de l'ordre de 300-400 mm entre 2 000 et 3 500 m s'opposent au désert sableux qui ne reçoit en moyenne que 30 à 50 mm de pluie. La sécheresse y est exacerbée par l'évaporation (2 400 mm), la siccité de l'air et l'effet asséchant du föehn. Le fonctionnement hydrologique des cours d'eau qui vont se perdre dans les sables du Taklamakan est donc assuré par les ressources en eau des montagnes : eaux de fonte des glaciers et de la neige et eaux de pluie dont l'abondance est fonction des conditions climatiques locales, régionales ou planétaires.

■ La Kiriya

Cette rivière, longue de 600 km, est issue du glacier Yulong, situé au nord du pic de Muztag (7 282 m) dans la partie centrale des Kunlun. Après en avoir franchi la chaîne la plus septentrionale, la Kiriya coule S-N, puis SW-NE sur un immense cône de déjection dénudé qu'elle entaille vigoureusement. Elle atteint ensuite l'oasis (1 420 m d'altitude) dont elle traverse la partie orientale, à peu de distance des dunes. A 30 km environ au nord de la ville de Kiriya, la rivière entame un parcours intradunaire de plus de 180 km jusqu'à la dépression fermée située au nord du village de Daryabuyi. La Kiriya a un régime simple. Le débit mensuel maximum (73,9 m³.sec-1) est réalisé en juillet, le mois le plus chaud et le débit mensuel minimum (6,4 m³.sec-1) en janvier ou février, mois les plus froids. Le module est de 22,09 m³.sec-1. L'alimentation de la rivière n'est pas exclusivement glaciaire ; si tel était le cas les débits moyens des mois d'hiver seraient plus faibles qu'ils ne le sont (6,44 à 6,79) et le coefficient de pondération (rapport des débits extrêmes) serait plus élevé (11,4). Les débits de la fin du printemps sont imputables à la fonte des neiges et ceux de l'été à la fonte des neiges et des glaces ; les pluies estivales, aussi faibles soient-elles, contribuent aux forts débits des mois de juillet et août. Autrement dit, la Kiriya a un régime glacio-nivo-pluvial.

■ Utilisation des eaux fluviales

L'essentiel des eaux utilisées pour l'irrigation de l'oasis provient de la Kiriya ; les apports moyens annuels de cette dernière sont de 7,15. 10⁸ m³, dont 60,2 % sont réalisés

en été et 23,1 % au printemps. Faute de pouvoir évaluer les débits de la rivière à l'aval de l'oasis il est impossible de dresser le bilan de l'eau au niveau de l'oasis. 56 % des eaux sont utilisés pour l'irrigation alors que les 44 % restants sont perdus par infiltration, évaporation et transpiration des plantes. Les pertes par évaporation et transpiration ne peuvent être estimées mais elles sont, sans aucun doute, considérables ; elles sont fonction de la température, de la superficie des eaux libres, de la nature et de la densité des plantes cultivées et des innombrables peupliers, véritables pompes à eau ! Le volume moyen théorique des eaux de pluie sur l'ensemble de l'oasis serait de 59.10^6m^3 en été.

Actuellement la limite septentrionale atteinte par les eaux de la Kiriya varie d'une année à l'autre. En 1991, la Kiriya a partiellement mis en eau la dépression située au nord de Daryabuyi alors qu'en 1992 ses eaux s'étaient arrêtées à 50 km à l'amont de ce même village ; en 1991 et 1992 les volumes écoulés avaient été de $7,73.10^8$ et $5,21.10^8\text{m}^3$ respectivement.

■ Le fonctionnement passé de la Kiriya Arguments géomorphologiques

L'imagerie satellitaire révèle que les cours d'eau issus des Kunlun se sont, dans le passé, avancés très loin à l'intérieur des dunes du Taklamakan, comme la Kiriya ou la Niya et que d'autres, comme la rivière de Khotan, était un affluent permanent du Tarim. En attestent les vallées intra-dunaires et les paléocours de ces cours d'eau.

■ Arguments archéologiques

L'archéologie confirme ces faits. De nombreuses villes comme Niya à 100 km de la ville actuelle, Guma à 30 km de son site d'aujourd'hui ou Karadong à 300 km de Kiriya...ont connu leur apogée sous la dynastie des HAN (206 BC-220 AD). D'autres villes contemporaines de la dynastie des TANG (618-907 AD) comme Dandannoilik à 70 km de Kiriya et à l'ouest du cours actuel de la rivière ou Mazartag à 210 km au nord de Khotan se sont développées sur des sites totalement défavorables aujourd'hui à une implantation humaine durable. On peut donc en déduire, a priori, que pendant ces deux périodes, le fonctionnement des rivières était différent de l'actuel. Les débits et les volumes d'eau écoulés beaucoup plus importants que de nos jours ont modelé des vallées intra-dunaires plus ou moins larges et constitué des réserves d'eau suffisantes pour l'agriculture et pour les besoins des populations agglomérées dans ces villes anciennes et/ou de celles nomades vivant de l'élevage.

Il faut donc admettre que les climats de ces deux périodes étaient plus humides mais pas nécessairement plus frais. Des conditions climatiques caractérisées par des pluies et un enneigement plus abondants dans les Kunlun entretenant des glaciers de vallée plus étendus et par des étés plus chauds favorables à la fonte des neiges et des glaces (notamment sous les HAN). Dans le Taklamakan on peut imaginer des précipitations 3 à 4 fois supérieures aux précipitations actuelles soit 150 à 200 mm par an. Une telle pluviométrie permettant la formation d'un tapis graminéen et la présence de ligneux à proximité des vallées (W.Zhong *et al.*, 2004).

Il est vraisemblable qu'à l'époque des HAN et des TANG, l'irrigation était déjà pratiquée à l'emplacement des oasis actuelles grâce à des galeries drainantes (kanâts) sur des superficies relativement modestes. Il semble que sous la dynastie des TANG les écoulements fluviaux aient été moins puissants qu'au temps des HAN comme le suggère la situation plus méridionale des villes comme Dandannoilik ou Andir. Pendant cette période le climat aurait été plus frais et moins humide ; la baisse des températures pendant une saison froide plus longue aurait, en limitant la fonte des neiges et des glaces, entraîné la chute des débits de la Kiriya.

La dégradation apparente des hydrosystèmes et des écosystèmes du Taklamakan depuis le IX^e siècle a sans doute des causes climatiques mais on ne peut exclure les conséquences du développement des activités pastorales et agricoles en relation avec la croissance démographique. Nous pensons même que la cause principale du dysfonctionnement hydrologique des rivières issues des Kunlun ou des Tianshan est l'irrigation de superficies toujours plus vastes. C'est l'hypothèse que nous privilégions en nous référant à l'assèchement de la mer d'Aral, consécutivement à la réalisation d'un énorme projet d'irrigation, à partir des eaux de l'Amou Daria et du Syr Daria, pour le développement de la culture du coton. Entre 1950 et 1990, la superficie de la mer d'Aral est passée de 68 000 à 37 000 km². Son niveau a baissé localement de 14 mètres si bien que son littoral a, dans certaines régions, reculé de 70 à 100 km. Cette catastrophe écologique a pour seule et unique cause les pertes colossales d'eaux fluviales par évaporation, transpiration et infiltration. Concernant l'évolution climatique du Xinjiang depuis 3000 BC (fin de l'Optimum climatique) tout laisse à penser qu'elle a été marquée par la succession de périodes froides et sèches, froides et humides, sèches et chaudes de durée inégale. Encore faut-il préciser que le contexte orographique du bassin du Taklamakan – qui n'a pratiquement pas changé depuis 3 millénaires – est plus favorable à la sécheresse et à l'aridité qu'à une pluviométrie abondante. Tel est le cas d'autres déserts, en position d'abri par rapport à la trajectoire des flux aériens, comme le Rhub el Khali dans la péninsule arabique ou le désert de Lut en Iran. Cette hypothèse pourrait être confirmée ou infirmée par des analyses palynologiques, sédimentologiques, minéralogiques faites sur des dépôts, datables ou non, révélés par des sondages assez profonds, à réaliser dans les vallées intradunaires ou dans les zones de paléo-épandages.

■ Quel futur pour les oasis du Taklamakan ?

Se prononcer sur l'évolution future du climat n'est pas chose aisée dans la mesure où les interactions entre l'atmosphère, l'hydrosphère, la cryosphère, la biosphère et les états de surface des continents sont très mal connues. D'après les spécialistes du climat, la Terre se réchauffe ou plus exactement «la température de la basse atmosphère» augmente depuis plus d'un siècle et continuera de le faire dans les décennies et les siècles à venir. La cause principale en serait la concentration croissante des GES (gaz à effet de serre) : CO₂, CH₄, CFC, N₂O, H₂O, dans l'atmosphère alors que d'autres facteurs pourraient être invoqués comme l'activité solaire, l'activité volcanique, la concentration des aérosols dans l'atmosphère, la variation de la constante solaire, facteurs non intégrés dans les modèles de circulation générale. Quoi qu'il en soit, si on ne prend en compte que les GES, les modèles et autres simulations, révèlent que la température de la basse atmo-

sphère devrait augmenter de 0°3 environ par décennie soit de 3°C environ d'ici 2100. Ce processus a débuté il y a un peu plus d'un siècle ; il a été constaté récemment que la température moyenne de l'air augmente dans de nombreuses régions tropicales et extra-tropicales. Ainsi, en Chine et en Asie, la température aurait augmenté de 1°C au cours des 50 dernières années (Thompson *et al.*, 1989).

Si cette tendance était avérée elle se traduirait par les événements suivants :

- un refroidissement de la stratosphère ;
- le réchauffement de la fin de l'automne et de l'hiver dans les régions des hautes latitudes ;
- l'augmentation des précipitations de 5 à 10 % dans ces mêmes régions et dans une moindre mesure dans les régions tropicales et l'augmentation corrélative du ruissellement ;
- l'accroissement de la sécheresse estivale dans les régions des latitudes moyennes de l'hémisphère nord (Berger, 1992).

Concernant l'évolution globale du climat de la Terre et si on se réfère à la théorie astronomique, il ne faut pas oublier que nous vivons une période interglaciaire qui a débuté il y a 6000 ans ; depuis la température diminue de 0°01 par siècle et que ce refroidissement se poursuivra pendant 55.000 ans, c'est à dire jusqu'au début du prochain épisode glaciaire. Ce refroidissement lent et imperceptible ne peut donc pas contrecarrer le réchauffement prévu pour les décennies voire les siècles prochains. Quelles peuvent être les conséquences du réchauffement sur le climat du Xinjiang et sur son environnement ?

Si la température de la basse atmosphère augmente, effectivement au rythme annoncé – ce qui semble être le cas – la sécheresse et l'évapo-transpiration évolueront dans le même sens dans le bassin fermé du Taklamakan. Cet assèchement se traduisant par la dégradation et l'appauvrissement du couvert végétal voire la dénudation des sols, l'albédo du désert sableux comme celui des gobis qui l'entourent, augmentera ce qui aura pour effet d'inhiber les processus pluviométriques déjà fortement contrariés par l'orographie. Le réchauffement entraînera la hausse de la SST de l'océan indien et l'augmentation du taux de vapeur d'eau précipitable dans la masse d'air moussonale d'été. Cela pourrait être à l'origine de deux phénomènes a priori contradictoires :

-un enneigement plus important des hauts sommets des Kunlun ; la fonte des neiges et des glaces entre 3 000 et 5 000 m et par voie de conséquence l'augmentation des débits et des volumes d'eau écoulés par les cours d'eau descendant des Kunlun ; ces derniers pourraient alors retrouver leurs cours de la période historique (dynasties des HAN et des TANG) *à moins que l'extension croissante des terres irriguées* les en empêche !

■ Conclusion

Nos connaissances sur le Quaternaire récent du bassin du Taklamakan sont encore trop lacunaires pour que nous puissions en retracer l'évolution climatique. Il semble néanmoins que le contexte orographique de cette région n'a jamais été favorable à des climats fondamentalement différents de l'actuel. Si la sécheresse a été quasi permanente dans le bassin il est possible que les précipitations : pluies et neige aient varié assez

considérablement dans les montagnes de sa périphérie. Les périodes «chaudes» en favorisant la fonte des neiges et des glaces expliqueraient l'importance des volumes d'eau écoulés par les rivières alors que les périodes «froides» se seraient traduites par un déficit hydrologique plus ou moins élevé.

Les données hydrologiques actuelles permettent d'affirmer que le dysfonctionnement apparent de la Kiriya ou de la rivière de Jade est imputable à l'irrigation et au boisement d'espaces oasiens de plus en plus vastes. Le meilleur drainage des surfaces irriguées et une gestion plus rigoureuse de la ressource eau et des intrants utilisés pourraient, selon nous permettre de sauvegarder l'équilibre des écosystèmes oasiens et de réduire les risques de salinisation des sols.

*Philippe C. Chamard, Géographe, UMR PRODIG 8586 CNRS
Yalikun Tashi, Maître de Conférences, Université du Xinjiang - EPHE*

Références bibliographiques

- Berger A. *Le climat de la Terre. Un passé pour quel avenir ?* De Boeck, Université 1992 ; 479 p., Bruxelles.
- Bolin B, Döös B.R., Jäger J, Warrick RA. *The green house effect, climatic change and eco-systems*. Scope 29, 1986, John Wiley and sons, 400 p., Chichester.
- He B, Zhang Y, Tyip T., Takamura H. 50 years climate variation analysis in Yutian county. Environment and human activities in the southern part of the Taklamakan desert. *Special publication n°1*, 9-14, 2004, Rissho. University, Japan.
- Holmes JA. *Present and past patterns of glaciation in the northwest Himalaya : climatic, tectonic, topographic controls* (p. 72-90). Himalaya to the sea 1993. Shroder JF Jr, Routledge, London-New York, 429 p.
- Mainguet M., Dumay F, Letolle R., Joldasova I., Toderich C., Hudzanago Rov M. Désertification dans les aires sèches endoréiques du sud du bassin de l'Aral. *Sécheresse* 2002 ; 13 (1) p. 51-60, Montrouge.
- Thompson L.G., Mdsley-Thompson E., Davis M.E., Bolzan J.F., Dai J., Yao T., Gundestrup N., Wu X., Klein L., Xie Z. Chinese ice reveals strong warming trend. *New Scientist*, 1989, nov. 25, 43 p.
- Zhang L. *The trend towards dryness in north and western China since the mid Pleistocene*. The palaeoenvironment of East Asia from the mid Tertiary. Center of Asian studies 1988. University of Hong Kong, p. 445-452.
- Zheng B. *Studies of the glacial characteristics and environment of the last glaciation in west China*. The Palaeoenvironment of east Asia from the mid Tertiary. Center of Asian studies. University of Hong Kong, p. 453-463.

CNU Section 23**Géographie physique, humaine, économique et régionale**

Compte rendu de la session de qualifications
30 janvier 2006 - 2 février 2006

■ Du lieu de la réunion

La troisième session des qualifications, de la section 23 du CNU, aux fonctions de maître de conférence et de professeur, s'est tenue à Dijon, suite à l'invitation de notre collègue Denis Lamarre, au collègue Marcelle Pardé, résistante, morte en déportation et parente du célèbre géographe hydrologue lyonnais, Maurice Pardé. Ce lieu historique (ancien orphelinat datant du XVII^e siècle), était particulièrement bien situé à proximité de la gare, des hôtels et du centre historique de Dijon. La salle des actes rénovée, insonorisée, dotée de bibliothèques vitrines où trônaient les publications d'Elisée Reclus et l'histoire de France d'Ernest Lavisse, constituait un lieu convivial où nos travaux ont pu se dérouler avec sérénité et convivialité. Le principal et le personnel du collège nous avaient réservé un accueil chaleureux et efficace acceptant de se caler sur nos horaires allant de 8h00 du matin à plus de 19h00 le soir. Le seul inconvénient était l'éloignement de l'Université de Dijon qui ne nous a pas permis de saluer nos collègues universitaires.

■ Rappels sur la procédure

La démarche de qualification démarre par les inscriptions faites, en fonction du calendrier publié au journal officiel et sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale, par les futurs candidats qui projettent de soutenir leur thèse avant la mi-décembre de l'année en cours. Cette année la date limite de soutenance avait été avancée d'une dizaine de jours, fixant au 15 décembre 2005, cachet de la poste faisant foi, l'envoi du dossier intégral de qualification à la session de 2006. Les expéditions de dossier, avant cette date butoir, permettent aux rapporteurs de mieux étaler leur travail d'évaluation et sont particulièrement appréciées.

Le président et le bureau, mais surtout les rapporteurs, rappellent une remarque déjà formulée précédemment, « *ils apprécient que les candidats, n'ayant pas réussi à boucler leur projet, dans les limites fixées par l'arrêté, préviennent du non envoi de leur dossier définitif. Sans nouvelles de ces candidats deux hypothèses peuvent être envisagées par le rapporteur : l'inachèvement de la thèse, ce qui est concevable mais aussi la perte d'un dossier par la poste, ce qui inquiète le rapporteur sans nouvelles du dossier qui lui a été affecté* ».

Comme les années précédentes le CNU a toléré l'envoi retardé du rapport de soutenance, sachant la difficulté d'obtenir ce document synthétique, validé à la fois par tous les membres du jury et par les services administratifs de l'Université.

■ Précisions sur la répartition des dossiers

La répartition des dossiers aux rapporteurs, entre les 36 membres du CNU, effectuée par le bureau, a eu lieu le 10 novembre 2005. Ce travail se fait au vu du contenu des fiches Antarès remplies par les candidats. Il importe donc que les candidats à la qualification veillent à bien renseigner ces fiches. Elles constituent souvent le seul document permettant de situer un candidat (Université d'origine, directeur de thèse, jury envisagé, laboratoire de rattachement, date prévue de soutenance fixée de façon ferme ou soumise à conditions, indications sur les activités d'enseignement et les territoires et les thématiques de recherche...)

L'élaboration de la liste des rapporteurs obéit à un certain nombre de critères :

- attribution des dossiers de qualification aux fonctions de maître de conférence prioritairement à 2 maîtres de conférences ou à un binôme MCF/professeur, exceptionnellement à 2 professeurs.
- attribution des dossiers en fonction des compétences des membres du CNU (aire géographique, thématique de recherche, langue...). Cette règle qui vaut pour un des deux rapporteurs n'a rien d'absolu. Il est bon, bien souvent, qu'un dossier soit examiné par une personne, choisie hors du champ spécialisé du candidat, pour pouvoir bénéficier d'une expertise avec un regard neuf.
- le bureau exclut comme rapporteurs le directeur de la thèse (qui sortira de la salle de réunion lors des débats portant sur l'examen du dossier d'un de ses doctorants), les membres du jury, les collègues d'une même Université ou du même laboratoire de recherche.
- Il peut arriver que le bureau n'ait pas repéré des situations de proximités institutionnelles. Dans ce cas les rapporteurs, se jugeant trop proches du candidat à évaluer, ont le loisir, après en avoir informé le président et le bureau et obtenu leur accord, de procéder à des échanges de dossier. Ce cas de figure porte sur une dizaine de dossiers sur les 300 attribués.

A l'issue de ce délicat travail de pondération chaque rapporteur doit évaluer entre 16 et 20 dossiers.

Il est bon de rappeler les principes élémentaires de présentation matérielle et de contenus déjà formulés précédemment et qui restent bien évidemment valables. *« L'aspect formel d'un dossier est de la plus grande importance. Le fouillis, le désordre, l'absence de hiérarchisation des informations ne sont pas des signaux de départ très favorables. Le CNU apprécie les dossiers courts mais denses où les données essentielles sont résumées et clairement ordonnées, éventuellement sous forme de tableaux récapitulatifs. Une table des matières paginée de la structure du dossier apporte des facilités de lecture fort appréciées. Cet effort de présentation permet au candidat de repérer les points faibles éventuels de son dossier que ce soit du côté de*

l'enseignement, des publications ou des tâches administratives. Il peut dans ce cas donner des éléments brefs d'explication pour éclairer le déséquilibre de son dossier. Pour les activités d'enseignement, les heures réellement effectuées doivent être clairement indiquées ainsi qu'une brève idée, en quelques lignes, du contenu des cours ou des TD. Savoir informer de façon concise et efficace est une des qualités qui caractérise la présentation d'un dossier et qui joue de façon non négligeable dans son appréciation. Le bien "faire savoir" de la communication a son importance à côté du "savoir", d'ordre scientifique et du "savoir faire", en matière d'enseignement ».

Session du CNU	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Inscrits	255	239	289	208	202	231	254	260	269
Candidats réels	238	215	235	154	166	181	211	219	203
Qualifiés	127	117	131	95	104	126	139	121	131
% qualifiés par rapport aux candidats réels	53,36	54,42	55,74	61,69	62,65	69,61	65,88	55,25	64,50%

■ Du déroulement et des statistiques

Cette troisième session de qualification s'est déroulée de façon intense et active comme les années précédentes. Les longues journées de 10H00 sont la règle habituelle mobilisant au minimum les maîtres de conférences durant deux journées et demi et les professeurs 4 jours consécutifs.

Le nombre de dossiers à examiner était potentiellement de 56 candidatures aux fonctions de professeur plus une pour le Muséum national d'Histoire Naturelle et de 269 aux fonctions de MCF plus 8 pour le MNHN.

Chez les MCF le cru 2006 est sensiblement de la même qualité que celui des années précédentes avec 16 thèses retenues pour le prix de la meilleure thèse. Chez les professeurs d'excellents dossiers ont été examinés et plusieurs ont été refusés de justesse qui franchiront, s'ils tiennent compte des remarques qui leur ont été formulées, sans problèmes majeurs l'obstacle de la qualification l'an prochain.

Les règles et les normes d'évaluation sont exposées depuis deux ans dans les précédents rapports et affichées sur le site Antarès de la section. Elles servent de critères à tous les membres de la section. La publication du texte sur la nature de l'habilitation à diriger des recherches a contribué également à clarifier les exigences du présent CNU qui se refuse à fonctionner comme une chambre d'enregistrement automatique, entérinant les décisions des jurys d'habilitation, sans mise en perspective de la qualité des dossiers à l'échelle de l'ensemble de la discipline.

Les séances ont néanmoins donné lieu à plusieurs débats de fond particulièrement vigoureux :

- le cas des candidatures venant de disciplines voisines de la géographie ou de profils d'ingénieurs, d'agronomes, de chercheurs du Muséum, de l'IRD, du CNRS, d'urbanistes ou d'architectes... a été à nouveau discuté pour des cas limites. Doit-on qualifier ou pénaliser des candidats ayant fait le choix délicat et risqué de tenter une aventure interdisciplinaire ? Lorsque les candidats relèvent d'une discipline possédant un CNU (biologie, économie, sociologie, ethnologie, anthropologie, histoire...) nous avons, en règle générale, décidé de ne pas nous prononcer, les renvoyant à leur section d'origine. En revanche pour les cas de chercheurs ayant eu dans leur comité de pilotage et dans leur jury des géographes ayant tenu un rôle actif et non pas de prête-nom ou de faire-valoir, comme cela est parfois le cas, nous avons examiné ces candidatures avec un esprit ouvert en repérant les liens tissés avec des équipes de géographes et les publications acceptées dans de bonnes revues de géographie.
- la question des thèses en version papier ou sous forme de CD a suscité également un sérieux débat. Les CD sont acceptés, mais au risques et périls du candidat, si l'examineur ne parvient pas à lire un CD, bricolé en amateur, nécessitant des manipulations longues et fastidieuses, pour avoir accès à certains documents cartographiques notamment.. La section 23 réaffirme que pour l'instant la version papier de la thèse reste la pièce essentielle permettant d'apprécier avec le maximum d'objectivité et d'équité le travail de recherche des candidats. L'indication d'un site Internet à consulter par le rapporteur ne saurait remplacer la demande de fourniture de la thèse. Cette procédure ne peut être admise dans l'état actuel des techniques. De nombreux collègues n'ont pas les moyens matériels et financiers, pour passer des heures sur le Net à la recherche des travaux des candidats, puis à rester devant un écran à décrypter un travail pour lequel une version papier aurait permis souplesse et confort de consultation. L'impression des travaux des candidats ne saurait également être à la charge des rapporteurs.
- Le CNU s'est également préoccupé de la question douloureuse d'étudiants que leur directeur de recherche a laissé soutenir sans leur faire savoir clairement que leur travail ne leur permettrait pas d'obtenir une qualification. Ces « prisonniers de l'espoir », comme les a qualifiés Petros Petsiméris, candidatent souvent depuis des années, en pure perte, faute d'un niveau scientifique minimum. Le CNU leur donne des signaux quant au niveau insuffisant de leur parcours mais le travail de filtre aurait dû être fait souvent en amont par des collègues osant prendre leurs responsabilités.
- le dernier point essentiel des débats a porté sur les candidatures étrangères, surtout chez les professeurs. La question de l'équivalence entre les diplômes étrangers et notamment le PhD et l'HDR a été longuement évoquée. Le PhD permet de candidater à la qualification comme maître de conférences. C'est la teneur du dossier d'« assistant professor » qui peut permettre de donner une équivalence de l'HDR qui n'existe pas pour devenir « associate professor », dans les cursus nord-américains. Le CNU a fait preuve d'une rigueur certaine face à des candidatures, non dénuées d'atouts, mais où les bilans, les apports et les projets n'étaient pas assez clairement formulés. Les débats ont fait apparaître comme critères forts d'appréciation : la bonne maîtrise de la langue française pour l'enseignement, l'excellence de la recherche attestée par ouvrages et publications et l'implication dans un réseau de recherche français en géographie.

■ De la prochaine réunion consacrée aux promotions

La prochaine réunion du CNU consacrée aux promotions et à l'attribution des congés pour recherche et conversion thématique aura lieu à Tours, les 11 et 12 mai 2006, sur proposition et à l'invitation de notre collègue Anne-Marie Frérot. Ce choix fait partie d'une politique, déjà amorcée par le précédent CNU, visant à éviter l'exclusivité de localisations parisiennes, en ne privilégiant pas un seul lieu, certes central et commode, mais en visitant également des sites plus périphériques, où se fait aussi une géographie vivante et innovante. Pau et Perpignan font partie de ces lieux excentrés, sérieusement évoqués, pour une session l'an prochain.

*Paul ARNOULD, Président de la 23^e section et
Michel BUSSI, Rodolphe DODIER et Nathalie LEMARCHAND, Membres du bureau.*

Comité national de la recherche scientifique • Section 39

Espaces, territoires, sociétés

Compte rendu de la session d'automne
24-26 octobre 2005

Approbation du CR de la session d'Automne : Approuvé à l'unanimité.

LE DÉPARTEMENT H&S ET LA SECTION 39

G. Lenclud ouvre sa présentation de l'évolution du Département Hommes et Sociétés (H&S) en soulignant, suite à une question sur la nomination des Directeurs Scientifiques (DS), qu'il s'agit effectivement d'un contexte en cours d'évolution mais que cela ne devrait pas avoir d'incidences sur la section.

■ La réorganisation des départements et les liens futurs entre les départements « Hommes & Sociétés » et « Environnement et Développement Durable »

Les liens entre ces deux départements seront développés par Bernard Delay, ancien DSA du dépt. Sciences du vivant, domaine biodiversité - sections 28, 29 et 20 (partie Sc. du vivant).

La création de ce département souligne que le CNRS a des compétences en ce domaine et un fort potentiel en termes de pluridisciplinarité. Il est donc nécessaire de valoriser cette interdisciplinarité par une organisation transversale qui travaillera avec les autres départements et jouera un rôle de catalyseur disciplinaire et d'analyse des domaines d'intervention du CNRS.

En termes de définition des moyens d'actions, des discussions ont débuté sur l'ouverture de postes de chercheurs, sur le travail vers l'international ainsi que sur la prospective. B. Delay envisage de passer dans les laboratoires pour prendre connaissance de l'activité des chercheurs qui relèvent du domaine EDD.

Gérard Lenclud souligne que tous les directeurs de laboratoires ont été sollicités pour choisir le (ou les) département(s) au(x)quel(s) ils souhaitaient leur rattachement. Un certain nombre de laboratoires ont choisi un double rattachement H&S-EDD : la majorité provient de la section 31 (20 laboratoires) et plus modestement de la s39 (8 laboratoires). Il est donc nécessaire de mettre en place une gestion pour les deux départements : un DSA va être nommé pour prendre en charge ces bi-appartenances. Pour les laboratoires avec rattachement principal au dépt. H&S, un nouveau chargé de mission sera également nommé. Chaque directeur de laboratoire aura donc un seul DSA (ou chargé de mission) de référence.

A la question : Que deviennent les Umr qui ont répondu dans des proportions « 80 % H&S et 20 % EDD »? Gérard Lenclud souligne que le but de cette enquête était avant tout de mesurer la place que tient l'environnement dans les laboratoires. Si l'environnement est un sujet d'études comme les autres pour un laboratoire, cela n'oblige en aucun cas le choix d'un bi-rattachement tandis que si cette thématique est au coeur de la problématique alors le bi-rattachement est nécessaire (même si cela ne veut pas dire pour autant que ce rattachement est « gravé dans le marbre »). Il y aura de la fluidité ; c'est l'un des buts de la création de ce département.

Un certain nombre de postes mis au concours reflèteront le souci de développer cette orientation de recherche (env. une dizaine).

■ Débat autour du Pacte de la recherche

Une présentation synthétique du projet de Pacte de la recherche est faite et un débat est engagé de façon globale sur ce projet et sur la réforme du CNRS.

Différents thèmes sont abordés notamment le fait que la réforme du CNRS entraîne la disparition de la fonction d'AGS (qui devrait être remplacée par celle d'ingénieur-support en liaison directe avec le DSA ou le chargé de mission), que les dossiers des ITA relèveront des délégations régionales tandis que ceux des chercheurs seront de la compétence du siège.

Ce dernier point a inévitablement soulevé la question de la refonte du système de recherche et donc de l'évaluation. Plusieurs intervenants s'inquiètent du rôle futur du Comité National et de l'absence de membres élus dans les nouvelles structures proposées dans le projet de loi. La mise en place de l'Agence d'Évaluation de la Recherche (AER), appareil de décision et d'orientation des critères d'évaluation des équipes et des chercheurs, aux côtés de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) devenue un GIP, suggère en effet que la capacité d'évaluation du Comité National sera amputée lors de cette refonte. Devant la multiplicité des questions suscitées par la lecture du Pacte de la Recherche et l'annonce par le président de la section d'une assemblée générale extraordinaire du Comité National, le 9 décembre prochain, la section choisit de rédiger une contribution au débat qui s'engage.

Contribution de la section 39 du Comité National de la Recherche Scientifique Pacte sur la recherche : des inquiétudes aux propositions

Les raisons qui ont poussé de nombreux chercheurs de grands organismes (CNRS, INSERM...) et dans une moindre mesure d'Universités, à lancer à la fin de 2003 le mouvement de démissions emblématiques des directeurs de laboratoires étaient nombreuses. Au-delà du déclencheur qu'a été la réduction du nombre de postes au recrutement, il y avait surtout un profond malaise devant un monde qui bouge rapidement sous l'effet de forces qui ont pour nom : publications (publish or perish) et polarisation (course à la grande taille des équipes), le tout sous la coupe d'un monde anglo-saxon omniprésent et imposant ses propres standards. Dans le même temps, l'encadrement des étudiants est lui aussi de plus en plus exigeant.

Ainsi, même si les disciplines ne sont pas dans la même situation, le milieu de la recherche et de l'enseignement supérieur est inquiet, et le reste. Car le projet de loi sur la recherche ne répond que partiellement aux protestations des chercheurs. S'il promet des fonds et des postes en plus grand nombre, il insiste aussi très fortement sur les adaptations jugées indispensables de la recherche française : évaluation, différenciation, polarisation et standardisation sont plus que jamais à l'ordre du jour. Il n'est donc pas surprenant que ce projet suscite des réactions d'inquiétude sur les questions suivantes :

La remise en cause du modèle actuel d'évaluation (ou dans certains cas de non évaluation). La mise en place annoncée de l'AER laisse beaucoup de questions en suspens. Sera-t-il possible de mettre en place une structure capable d'évaluer la totalité des équipes de recherche, des chercheurs et enseignants-chercheurs ? Et que penser de la légitimité d'une structure ne comportant que des personnes nommées ? La composition mixte des sections du comité national, combinant élus et nommés, est un gage d'expertise, de sérieux et de clarté dans des travaux contradictoires et collectifs.

Le peu de cas qui est fait, dans le projet, du rôle des équipes de recherche. Il est beaucoup question d'une part des structures d'évaluation, de régulation et de management stratégique ; et d'autre part des individus, surtout ceux qui bénéficieront de conditions privilégiées. Mais quid des structures intermédiaires qui sont le lieu réel de la recherche ?

Le risque d'universités à deux vitesses, selon qu'elles auront ou non la taille, et les moyens, de développer des PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) ou des campus recherche.

Le risque d'enseignants-chercheurs à deux vitesses car la loi insiste beaucoup sur la possibilité pour les meilleurs des jeunes recrutés de bénéficier de conditions de travail et de rémunération améliorées.

Le risque de séparer explicitement enseignement et recherche au sein des universités en fonction de la diversité de fait du statut des enseignants-chercheurs.

Le risque d'une complexité accrue (par la multiplication des structures), et le passage pour beaucoup de chercheurs et d'unités d'une obligation de moyens dans le long terme à une obligation de résultats dans le court ou le moyen terme.

Le risque de perte d'efficacité en matière d'évaluation : la dissociation entre évaluation des personnels et évaluation des unités est un affaiblissement inutile des instances d'évaluation du comité national. Les sections de ce comité, réduites aux fonctions de commissions paritaires et de jury de concours, ne seront plus en mesure de faire ce travail nécessaire en disposant de la connaissance de leur communauté de référence que le travail d'évaluation des unités leur apportait.

Face à ces inquiétudes, des propositions sont nécessaires pour que soient clarifiés un certain nombre de points.

Articulation entre l'AER et les structures déjà existantes, CNU, Comité national CNRS.... Si le choix n'est pas le Big Bang institutionnel (suppression des entités existantes) il faut être plus précis sur la façon dont l'AER se saisira ou non des capacités d'évaluation des entités existantes.

Le rôle-clé des équipes et UMR doit être rappelé dans la loi. Le modèle anglo-saxon de la concurrence et du fonctionnement par projet ne peut être appliqué universellement. Il part du principe que c'est la fragilité qui est la mère de l'efficacité : si les résultats ne sont pas au rendez-vous, l'équipe disparaît ! Cette façon de voir est doublement inadaptée.

Premièrement car les UMR ne sont pas seulement des équipes orientées vers un projet temporaire, elles constituent pour les Universités une mémoire scientifique et disciplinaire. Les équipes de recherche sont des « actifs spécifiques ». Les éclater en quelques équipes – projets, c'est oublier qu'une UMR se construit sur le long terme et que c'est aussi dans le long terme qu'elle produit ses résultats bénéfiques (publications, réputation nationale et internationale, irrigation sectorielle etc.)

Deuxièmement, il ne peut être question de fusionner purement et simplement les équipes dans les PRES ou les Campus recherche. Les UMR sont les cellules scientifiques optimales. Il faut distinguer puis articuler taille scientifique optimale (les UMR) et taille administrative et stratégique optimale (les PRES et Campus). Ce n'est pas la fragilité mais la pérennité des actifs spécifiques que sont les UMR, qui doit être évoquée dans la loi. Non pas bien sûr sous la forme du statu quo, mais sous la forme du rappel de l'importance de ces structures. Autant il est bon que les évaluations et la transparence mettent les UMR sous contrainte, autant il faut à tout prix éviter de désespérer les collègues !

■ Informations sur les regroupements d'unités par le chargé de mission H et S

- Pour Toulouse : Géode et Cirrus sont concernés. Le but était de simplifier le dispositif de recherche en place. Il y aura donc probablement deux nouvelles unités regroupant : CIRUS+CERTOP et GEODE+UTAH+FRAMESPA+Centre d'anthropologie.
- Pour Montpellier : le site local d'Espace sera regroupé avec l'Umr MTE. Il y a aussi un lien à penser avec la Maison des Sciences de l'Homme en projet.
- Pour Bordeaux : une réunion avec le Président Singaravelou a mis en évidence deux pôles : 1 autour d'Ades et 1 autour de TIDE et l'Europe (le projet scientifique est en cours de formulation).

■ Umr Maupertuis - Université de Corte (Corse)

Gérard Lenclud apporte quelques précisions sur ce projet. Une promesse a été faite par le ministre de l'intérieur à l'Université de Corte pour la création de 15 postes (L'Ifremer, l'Inra et le département Vivant contribueront à la création des 15 postes promis) dont 11 devaient venir du CNRS. Différentes missions ont été réalisées pour statuer sur l'attribution des postes (chercheurs et ITA). Au titre de l'année dernière, une « noemii » a été mise en place. Pour cette année, il a été décidé de concentrer l'appui du CNRS sur deux points :

- Une extension du périmètre scientifique de l'Umr en place (qui relève du département STIC) au département H&S : 3 postes de chercheurs (dont 1 médiéviste, 1 en économie et 1 système complexe) et 1 poste d'ingénieur vont être ouverts.

- Une réflexion sur la demande de labellisation H&S remise aux sections 33 et 39 (les postes mis au concours ne seront cependant pas dans ces deux sections mais en 32 et 37).

Dans l'état actuel du projet, les quatre axes de recherche dégagés montrent de fortes disparités de niveau et même si le Président de l'Université en a conscience, il a été difficile -voire impossible- de lui faire accepter de resserrer le projet sur deux axes bien construits.

Pour la section 39 et suite à l'exposé des deux rapporteurs du dossier, il est donné l'avis suivant :

Le dossier n'est pas acceptable en l'état. La proposition de faire reconnaître l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'université de Corse dans une seule structure cohérente, manque de crédibilité tant est grande la dispersion, bien naturelle, des recherches à l'université de Corse.

Il conviendrait de bien faire apparaître le périmètre de départ, avec une liste nominative des chercheurs et des enseignants-chercheurs, puis de définir les résultats attendus de l'extension pluridisciplinaire, et de préciser les nouveaux enseignants-chercheurs pouvant rejoindre cette unité. Dans le projet « Dynamique des territoires et développement durable » il serait souhaitable de resserrer les chantiers envisagés sur des thématiques plus ouvertes. Outre l'axe prévention des feux, deux autres thèmes peuvent induire une ouverture internationale et une approche comparative : les stratégies des acteurs du tourisme, en relation avec la gestion durable du tourisme, et le thème « Potentiel de croissance des régions périphériques et insulaires ». Ces deux thématiques mériteraient d'être précisées en tenant compte de nécessaires coopérations nationale et internationale avec des équipes déjà reconnues qui travaillent sur ces thèmes.

La section souhaite revoir le dossier à la session de printemps.

Texte approuvé à l'unanimité par 18 oui.

■ Organisation du comité des revues

Suite à la disparition de l'Umr *Périodiques* et à la création du *CENS*, un comité des revues sera mis en place et sera chargé d'évaluer les demandes de soutien financier. Concernant les autres initiatives sur les revues, Gérard Lenclud souligne qu'il n'y aura pas de monopole du *CENS* puisqu'une Umr *Revues.org* va être créée.

Quelle articulation possible entre le comité des revues et les sections du CN ? L'évaluation a été faite de façon très inégale au sein des sections. Il est aujourd'hui difficile de redonner un rôle d'évaluation au Comité National d'autant que le recours aux experts est la voie privilégiée. Pour la géographie humaine, Denise Pumain a été nommée comme expert et pour l'architecture Philippe Bonnin.

Suite à la sollicitation de plusieurs membres du CNU et de diverses unités sur l'établissement d'une liste des revues de géographie, il est proposé que la section se saisisse de cette question. Il est ainsi décidé de la mise en place d'un groupe de réflexion dont la

fonction sera de proposer une classification des revues nationales et internationales relevant de la section 39. Ce groupe, qui sera animé par William Berthomière, aura pour base de travail l'enquête effectuée par le Cnrs et les travaux de la précédente section.

■ Commission d'attribution des post-doc

Christian Pihet sera le représentant de la section 39 pour cette instance.

■ Préparation de la campagne de concours chercheurs 2006

La section approuve les dates proposées pour les auditions :

- 9-12 mai inclus pour les auditions ;
- 15-17 mai inclus pour l'admissibilité.

Les règles suivantes sont adoptées par la section :

- Accord pour auditionner les candidats au poste de directeur de recherche 2^e classe
- Les candidats doivent s'exprimer en langue française
- Des experts peuvent être sollicités par la section.

■ Préparation du rapport de conjoncture

Il est envisagé de débiter les travaux entre février et mai. L'ensemble de la section est concerné par cette initiative. Il convient néanmoins de nommer des animateurs pour préparer nos travaux mais aussi pour réfléchir à leur diffusion. Il est convenu que les animateurs du rapport de conjoncture seront :

- Charles-Antoine Arnaud
- Thierry Brossard
- Françoise Dureau

*Christian PIHET et William BERTHOMIÈRE,
Le Président et le secrétaire scientifique de la section 39.*

Ruralités nords-suds : inégalités, conflits, innovations »

Colloque international organisé par le laboratoire ICOTEM*
Poitiers, MSHS, 19-20 octobre 2006

Appel à communications

■ Contexte

Le laboratoire ICOTEM a régulièrement produit travaux et journées d'étude en prise sur les questions rurales, depuis sa reconnaissance en 2000 comme Equipe d'Accueil Doctoral au sein de l'Université de Poitiers. Parmi les manifestations les plus récentes, il convient de citer :

- une convention passée avec la Direction Départementale de l'Agriculture de la Vienne et la Fondation Xavier Bernard pour subventionner un travail sur l'évolution du salariat agricole dans la Vienne,
- le séminaire de l'année 2004-2005 consacré aux anciennes et nouvelles ruralités, avec une journée d'étude (mai) sur la question des politiques foncières,
- deux journées d'étude (juin et septembre) plus particulièrement centrées sur les catégories de « ruralité » à travers des travaux de M. Jollivet (CNRS) et J. Boutrais (IRD).

Ces deux dernières actions (séminaire et journée d'étude) ont conforté l'idée que la notion de « rural » garde, tant pour les pays des nords – et non du Nord-que ceux des suds, toute sa valeur heuristique pour la lecture des mutations sociétales, territoriales, des modes d'habiter, tout en rassemblant sous un même terme générique des formes socio-spatiales très diversifiées. Par ailleurs elles ont permis de tisser des liens avec d'autres partenaires de recherche, dont des acteurs de la ruralité, par le biais d'exploitants agricoles et d'associations oeuvrant dans le monde rural. En outre, elles traduisent le souci d'une réflexion, déjà alimentée par des recherches individuelles (la diversité des terrains des chercheurs d'Icotem comprend l'Asie du Sud-Est, l'Afrique du Nord, l'Afrique sub-saharienne, l'Europe centrale, la France métropolitaine, la Guyane, Madagascar, le Québec), qui tient compte des formes plurielles d'expression de la ruralité tant au nord qu'au sud et d'élaborer une problématique justifiant le présent appel à contributions. Aussi, faut-il lire cette manifestation comme une autre étape dans l'approfondissement d'un thème sur lequel il apparaît pertinent de faire le point en confrontant les regards, les analyses et les expériences.

* Identité et Connaissance des Territoires et Environnements en Mutation, EA 2252, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers

Problématique

Doit-on parler de *ruralité*, ou de *ruralités* ?

En effet, malgré les différences entre pays dits du Nord (industrialisés, riches) et ceux du Sud (pauvres, aux activités du secteur primaire dominantes), pour mobiliser une distinction qui demande à être nuancée, les espaces ruraux dans ces deux types de situation présentent des dynamiques, des caractères manifestement semblables. Ainsi, dans les deux cas, la ruralité est en phase avec des circulations (articulation des sociétés rurales dans leurs relations à la ville, mais les sociétés rurales ne sont-elles pas toujours en mouvement ?), des discontinuités (une fragmentation temporelle de la présence humaine : citadins de retour dans les campagnes en période de crise en Afrique, urbains séjournant en fin de semaine dans leur résidence secondaire en Europe occidentale ; on pourrait aussi considérer comme discontinuité les *ruralisations* de fragments d'espaces urbains en Afrique), des stratifications sociales (suivant différentes configurations, comme des groupes d'acteurs : chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, élus... dans le Nord ou des catégories statutaires : descendants de nobles, de roturiers, de serviteurs dans le Sud). Elle représente aussi, avec une forte occupation agricole des terres et une dimension « naturelle » (ou du moins perçue comme telle) prégnante, un domaine particulier pour l'*action publique*. Ne peut-on pas appliquer le terme de « *publicisation* » de cet espace rural avec la mise en aires protégées de vastes portions par des Etats soucieux d'afficher leur souci environnemental ?

Dans un contexte général de désengagement de l'Etat, le monde rural déjà peu desservi par rapport à celui des villes devient un milieu délaissé par les services publics, un milieu où la fonction d'encadrement devient de plus en plus un marché, voire une rente. Une telle évolution souligne à quel point les normes législatives de « fabrication des territoires » et de leurs usages orientent les horizons de la ruralité.

Pour autant, et malgré ces dynamiques convergentes, on observe des réalités spécifiques aux ruralités du Nord, comme à celles du Sud. Ainsi, les nouvelles formes de ruralité urbaine s'accompagnent, dans les pays du Sud, d'une ouverture des campagnes, de la mise en place de réseaux pour tisser une trame d'échanges hors du terroir, dans un territoire élargi : on peut y voir une marque du passage de la communauté (terroir) à la société (territoire). Ces nouvelles formes dans les pays du Nord répondent par contre à une polarité inverse : la ruralité, l'enracinement identitaire, la recherche d'une qualité de vie revalorisent le terroir (exemple des produits AOC) plutôt que le territoire. D'une manière générale, dans les pays du Nord depuis les années 1980, s'ajoute aux effets d'une politique dominée par le libéralisme économique mondial, le phénomène d'un « *exode rural à l'envers* », suscitant entre autre à la fois des inégalités nouvelles (entre ville et campagne, entre ruraux et néo-ruraux...), la surrection de rapports sociaux inédits (oscillant du conflit à la coopération associative) et la mise en place de nouvelles solidarités sociospatiales. Et, comme l'ont mis en exergue depuis plusieurs années de nombreux travaux tant sociologiques que géographiques, il n'est plus possible d'analyser les dynamiques rurales au seul prisme des influences des urbanités. Alors même que se brouillent les limites spatiales entre villes et campagnes, émergent de nouvelles formes sociales qui autorisent à parler de renaissance rurale. Dans les pays du Sud, le « *vivrier marchand* »

s'est imposé dans les campagnes et, même si l'espace rural reste le lieu de vie et d'activité de la très grande majorité des populations, en particulier en Afrique, les relations avec la ville se sont fortement complexifiées, au point d'imposer l'image d'un « maillage ville-campagne ». Ainsi une question est posée, comme elle le fut plus tôt pour les pays du Nord : peut-on *séparer monde rural et monde urbain, ou ne faut-il pas plutôt considérer désormais que l'espace rural est pris entre d'anciennes et de nouvelles représentations, participant à des systèmes circulatoires recomposés et en permanence reconstitués ?*

Dans les deux cas, ce sont bien finalement de nouvelles figures de la ruralité qu'il nous est donné de voir et ce sont ces figures que le colloque se propose d'interroger avec une ambition comparative.

■ Objectifs

Ce colloque international se propose d'être un lieu d'échanges de connaissances, de confrontation d'expériences ainsi qu'un moment pour faire le point sur ces nouveaux phénomènes qui induisent des interrogations renouvelées sur la ruralité. L'objectif est de comprendre les logiques des changements observés en associant des regards croisés, autant par l'interdisciplinarité, incontournable avec la spécificité de l'objet d'étude, que par la comparaison de situations de pays du Nord et de pays du Sud, cette dernière approche étant jusqu'à présent peu explorée.

Le souci méthodologique qui accompagne ainsi l'orientation du colloque renoue avec la tradition d'une comparaison raisonnée et méthodique, en faisant le pari que la mise en œuvre d'une démarche comparative éclairera d'un nouveau regard l'analyse de processus qui se déroulent à des échelles transnationales tout en ayant des impacts locaux spécifiques. Dans cette perspective, on se propose de prendre appui sur une grille de lecture commune intégrant trois notions qui permettent d'interroger les ruralités *nords-suds* tant dans leurs singularités que leurs complémentarités ou oppositions, et qui apparaissent comme des entrées privilégiées pour saisir les comportements et logiques d'acteurs. *Il s'agit des notions de : inégalités, conflits, innovations. Cette grille de lecture sera appliquée à deux thèmes :*

1. **Rapport à la terre, rapport à la ressource : inégalités et initiatives**
2. **Mutations des activités et dynamiques rurales**

Les ateliers suivants sont proposés.

■ Axe I • Rapport à la terre, rapport à la ressource : inégalités et initiatives

La question de la terre reste un champ privilégié de l'observation des relations que les populations entretiennent entre elles à travers l'accès à cette ressource. Lorsque la pression sur le sol génère des tensions, un processus de déconstruction/reconstruction des rapports de force en présence se produit. Cela est particulièrement net dans les secteurs de forte charge démographique ainsi que dans les « zones périurbaines » selon des

modalités souvent inédites. Quelles initiatives observe-t-on ? Génèrent-elles de nouvelles inégalités ? Trois thématiques sont proposées pour orienter les communications. .

1. Sens et mode d'accès à la terre
2. Conflits fonciers, précarité et gouvernance locale
3. Politiques foncières, demandes sociales d'innovation

■ Axe II • Mutations des activités et dynamiques rurales

Il s'agit de mettre en valeur « ce qui a changé » dans les pratiques, les activités, les aménagements. Dans quels contextes, suivant quelles perceptions et selon quels facteurs se font ces changements dont la diversité est une des caractéristiques marquantes de la ruralité ? La connaissance de ces dynamiques profitera d'analyses fines d'espaces ruraux qui alimentent le débat relatif à la (dés)appropriation, par les populations locales, de territoires dont les politiques publiques tentent de rationaliser la gestion.

Quatre thématiques sont posées pour orienter les interventions :

1. Protection de la nature et écologisation de l'agriculture
2. Multi-fonctionnalité des espaces ruraux et diversification des activités
3. Pratiques circulatoires
4. Perceptions et représentations

Comité scientifique

- J. Boutrais, géographie, Directeur de Recherche, IRD
- V. Colombel, Acteur du monde rural, Afdi-Vienne JL. Chaléard, géographie, Professeur, Université de Paris I
- G. Ferréol, sociologie, Professeur, Université de Poitiers
- Y. Jean, géographie, Professeur, Université de Poitiers
- M. Jollivet, sociologie, Directeur de Recherche Emérite, CNRS
- S. Martin, droit, Maître de Conférences, Université de Grenoble II JL. Mayaud, Président de l' Association des Ruralistes Français
- Y. Pourcher, anthropologie-sociologie, Professeur, Université de Toulouse-Le-Mirail
- C. Raimond, géographie, Chargée de recherche, CNRS

Comité d'organisation

- P. Bouchery, anthropologie, Maître de Conférences, Université de Poitiers
- A. François, géographie, Maître de Conférences, IUFM de Poitiers
- D. Peyrusaubes, géographie, PRCE-Docteur, Université de Poitiers
- L. Sall, sociologie, Doctorant Icotem, Université de Poitiers
- B. Thibaud, géographie, Maître de Conférences, Université de Poitiers

Coordonnateur :

- H. Rakoto Ramiarantsoa, géographie, Professeur, Université de Poitiers

Modalités de participation

Les intervenants soumettront leur proposition dans le strict respect du calendrier indiqué ci-dessous. Les propositions de communication seront envoyées en fichier attaché (fichier .doc ou .pdf), Times new roman (12), et devront comporter : le titre, les mots-clés, le sous-axe dans lequel l'auteur inscrit la communication, le nom de l'auteur (ou les auteurs) avec son statut et son institution de rattachement, ainsi qu'un résumé de 3 000 caractères (espace non-compris) maximum, en interligne simple.

Adresses d'envoi :

herve.rakoto@mshs.univ-poitiers.fr

et

pascal.bouchery@univ-poitiers.fr

Les propositions reçues seront soumises au comité scientifique. Le calendrier est le suivant :

- 1er février 2006 : diffusion de l'appel à contributions
- 15 avril : date limite de retour des propositions de contributions
- 15 mai : réponses aux propositions de contributions. L'acceptation du comité scientifique se fait sous réserve de l'envoi du texte intégral de la communication à la date limite indiquée ci-après.
- 15 juillet : date-limite de renvoi des textes définitifs et complets
- 19-20 octobre : colloque, Poitiers Le comité d'organisation prévoit de tenir l'ouvrage des Actes de ces journées prêt pour le colloque ; chaque intervenant recevra alors son exemplaire.
- 21 octobre : visite exploitation agricole (La Buisnière)

Les droits d'inscription sont de 35 euros. Pour les doctorants/post-doctorants sans statut, ces droits sont de 20 euros. Ils comprennent :

- la remise des documents du colloque, à l'arrivée sur place
- la participation aux pause-café, au cocktail du 19 et aux déjeuners du 19 et du 20 octobre

La visite sur le terrain d'une exploitation agricole polyfonctionnelle (La Buisnière, 40 km à l'est de Poitiers) est prévue la matinée du 21 octobre. Pour ceux qui veulent y participer, prévoir 10 euros de plus, soit au total, 35 + 10 = 45 euros. (ou 20 + 10 = 30 euros)

Une deuxième circulaire (mai 2006) précisera les détails du programme et les informations pratiques concernant le séjour.

Contacts

Hervé Rakoto
Icotem, MSHS, 99 avenue du recteur Pineau
86022 Poitiers cedex
herve.rakoto@mshs.univ-poitiers.fr
tél : 05 49 45 41 76 télécopie : 05 49 45 48 98

Pascal Bouchery
Département de sociologie, UFR SHA
8 rue Descartes 86 000 Poitiers
Tél. 05 49 45 45 02 • Télécopie : 05 49 45 48 17

Les informations concernant ce colloque pourront aussi être consultées sur le site du laboratoire Icotem : www.mshs.univ-poitiers.fr/icotem/

Pérennité urbaine ou la ville par-delà ses métamorphoses

jeudi 15 et vendredi 16 mars 2007

Appel à communications

Ce colloque piloté par LOUEST UMR 7145 / MOSAIQUES, soutenu par le GECKO et le CNFG se déroulera sur 2 jours, sur le site de l'université de Nanterre. International, il réunira géographes, architectes, économistes, historiens, philosophes, sociologues, aménageurs...

Pourquoi, au cours de ces deux journées, revenir sur le concept de ville et pourquoi revisiter cette réalité, quand le mot urbanisation semble si bien correspondre aux réalités contemporaines et quand l'attention des chercheurs, depuis quelques années, s'est plus portée sur les transformations urbaines que sur les traits invariants de la cité ? Sans doute est-ce parce que les mutations liées à la métropolisation en cours sont violentes et radicales, et qu'il y a donc lieu d'interroger la notion de permanence, car derrière les crises et les incertitudes se cache souvent la recherche d'une ville perçue comme « idéale ». En effet, quand la ville est en perpétuel mouvement et en incessante recomposition, quand elle peut décliner, voire disparaître, se pose la question de ce qui fait la ville, de cette identité urbaine qui transcenderait les lieux et les cultures. Sans doute aussi, au moment où la notion de développement durable est si capitale, cette réflexion se justifie-t-elle par des raisons territoriales et temporelles, car l'urbanisation traduit une conquête protéiforme, plus ou moins lâche, toujours répétée et fort banale des espaces, tandis que la ville renvoie à la singularité, à l'héritage, à la complexité, à l'esthétique, à l'exception. Si aucune ville ne ressemble à une autre, au même moment cet objet spatial est azonal et capable de traduire la durée. Son examen permet donc de comprendre en quoi un phénomène est durable et quels sont les traits forts à retenir pour conduire le devenir des sociétés urbaines.

L'urbanisation est le processus du moment, la ville en est le résultat et, au-delà de sa réalité matérielle, son essence même perdure. Détruites, ensevelies, rebâties, remaniées, réaménagées, les villes ne cessent de se métamorphoser en réutilisant leurs propres matériaux, leur propre composition architecturale. Leur observation conduit à poser nombre de questions à propos des invariants qui, au-delà des péripéties du conjoncturel, font, ou plutôt transcendent, la ville. Au cours de ces journées, temps et espace seront donc interrogés mais aussi les notions de singularité en sciences sociales, de durabilité. La question de la pérennité sera envisagée sous son aspect matériel (permanence de la ville dans l'espace et dans le temps) et immatériel (des images très fortes sont-elles « depuis toujours » associées à certaines villes ? Comment modifier l'image négative

d'une ville à une époque où l'attractivité des centres urbains se joue précisément à partir des images qu'elles projettent ?).

■ Section 1 • Traces

S'interroger sur les traces, sur leur survivance, le dévoiement de leur utilisation contemporaine qui conserve la forme sans se soucier de la fonction, c'est poser la question de la durabilité urbaine en examinant, dans l'existant, ce qui demeure pour imaginer ce qui perdurera.

Cette section examinera donc les vestiges réutilisés, réinterprétés et/ou figés. La permanence des semis urbains, des hiérarchies réseautiques, la réinterprétation et la réutilisation des sites, les problèmes relatifs aux héritages des trames viaires, les friches urbaines tout comme les architectures et agencements contemporains « à l'ancienne », pourront être abordés sur le temps long afin de dégager ce qui fait sens dans la ville, ce qui, même fonctionnellement obsolète, se doit de perdurer pour faire la ville. Seront pris en compte les cas de villes détruites et intégralement reconstruites après une catastrophe naturelle ou un conflit : que reste-t-il de la mémoire de la ville d'avant, et comment les restes et les héritages sont-ils mis en valeur au niveau urbanistique ?

■ Section 2 • Turbulences

Il serait erroné d'assimiler permanence et immobilisme. Naissances accélérées, vie éphémère d'organismes urbains trop spécialisés, rythmes des transformations, effets spatiaux et durée des bouleversements, redécouvertes et retour à des états et des plans premiers sont des aspects constitutifs de l'urbanisation. Après s'être étendues, fragmentées, voire dissoutes dans l'espace, nombre d'agglomérations, en ce début du XXI^e siècle, se recomposent sur elles-mêmes, si bien qu'au-delà d'une apparente immobilité, tout bouge : les façades restaurées cachent des redistributions spatiales, les centres anciens se muséifient, le peuplement change, les liens sociaux se recomposent.

Cette section s'interrogera aussi bien sur le devenir des villes nouvelles ou des villes industrielles, sur les mobilités et les redistributions de populations aux échelles inter et intra-urbaines, les modifications de façades, de paysages, les processus et les effets des retours au centre, les conséquences de la reconstruction ou de la réhabilitation, l'extension spatiale de la ville sans aucune notion de limites, et la restructuration spatiale du marché du travail qui s'étend désormais à l'échelle d'une ville-région liée à la mondialisation de l'économie et aux nouvelles stratégies spatiales des entreprises.

■ Section 3 • Identités et concept

L'extension territoriale des villes semble avoir, dans un même temps et dans un même mouvement, agrandi les agglomérations et affaibli la « cité ». Développement et croissance seraient-ils antinomiques de la permanence urbaine ? Si la ville perdure, si l'urbanité fait la ville, c'est qu'il existe un concept urbain : comment le cerner ? Comment le

définir ? Quand, aujourd'hui, matériaux et architecture se déclinent partout de la même manière, n'est-il pas temps de confronter ville et zonalité ? La ville d'ici est-elle la même que la ville de là-bas ? Qu'est-ce qui, au-delà des façades et des paysages, fait la ville ? La composition urbaine est-elle incontournable et qu'est-ce qui distingue une agglomération d'une ville ?

Cette section réunira les démarches comparatives en examinant des cas particulièrement péremptores. Elle s'interrogera sur le fait que des processus urbains assez proches peuvent être observés dans des villes aussi différentes que les villes du Nord et du Sud, en fonction des « boîtes à outils urbanistiques » utilisées par les pouvoirs publics pour traiter les problèmes urbains auxquels ils sont confrontés (mondialisation des idées et des pratiques urbanistiques). Ceci conduira à réfléchir sur les temporalités du phénomène urbain (y a-t-il déphasage selon les zones ?). Cette section fera une large place à la réflexion épistémologique et philosophique sans omettre d'examiner les nouvelles identités nées de recompositions sociales et spatiales en liaison avec la mondialisation des flux migratoires.

- Le comité scientifique recevra les propositions de communication, sous la forme d'un **résumé de 3000 signes**, jusqu'au **15 mai 2006**
- les textes retenus devront parvenir au comité scientifique sous leur forme définitive (format précisé ultérieurement) le **31 janvier 2007, délai de rigueur**

Contact : Colette Vallat / colloque Pérennité urbaine
Département de géographie, UFR SSA
Université Paris 10
200 avenue de la République, 92 000 Nanterre, France
colloque_perennite_paris10@yahoo.fr

Revue Photo-Interprétation

Appel à contributions

HOMMAGE À JEAN CHOROWICZ

Les contributions proposées seront adressées impérativement pour le **15 Mai 2006**
à André SIMONIN - Revue Photo-Interprétation
c/o ProdiG - 2 Rue Valette - 75005 PARIS

Les contributions seront soumises à un comité de lecture.

Revue Géocarrefour**Les rapports public-privé :
vers de nouvelles régulations des territoires locaux ?**

Appel à contributions

Editeurs invités : Sébastien Velut, Cynthia Ghorra-Gobin

Ce numéro de la revue *Géocarrefour* propose d'explorer l'hypothèse suivant laquelle l'évolution des rapports entre acteurs privés et acteurs publics façonne de nouvelles régulations territoriales. Il s'agit d'interroger ces relations dans un contexte mondial qui valorise les acteurs et les actions privées, censées être plus efficaces, innovantes, créatrices de richesses, et tend à limiter la part du public, auquel sont d'ordinaire réservés les qualificatifs inverses – inefficacité, lourdeur, corporatisme. Ces prises de positions idéologiques tendent à figer une opposition, limitant la place laissée aux populations, réputées pourtant être les principales bénéficiaires des nouvelles formes de régulation. La collaboration entre acteurs publics et privés pour répondre aux attentes sociales est présentée comme une nécessité, aussi bien par les défenseurs d'une mondialisation régulée que par les spécialistes du développement durable.

Les principaux questionnements qui devraient être repris dans les différents articles sont les suivants :

■ Celui de l'identification précise des acteurs privés, de toutes natures y compris les médias, publics, dans leur variété et des populations organisées (ONG, association informelle) ou non. Ni l'un ni l'autre de ces ensembles ne sont homogènes. Le secteur public

se structure selon différentes échelles et compétences, pouvant avoir des visées concordantes ou opposées. Il connaît un peu partout des évolutions liées à la décentralisation qui multiplie les niveaux de décision, à la redéfinition des maillages administratifs et des missions régaliennes. De même, le secteur privé peut se trouver fortement clivé entre acteurs différents, ayant des stratégies d'investissement des territoires locaux. Enfin, il faut se poser la question des populations concernées, de leur capacité à s'organiser, à formuler et à exprimer des choix. Il est donc nécessaire d'identifier précisément les intérêts en présence et la façon dont ils s'expriment, les canaux utilisés, les argumentations, le vocabulaire même employé pour désigner les parties. Cette typologie est primordiale pour cerner les enjeux des confrontations entre toutes les parties prenantes (*shareholders* et *stakeholders*).

■ Les formes de régulations, entendues comme la façon dont se confrontent, s'affrontent ou coopèrent acteurs privés, acteurs publics et société civile, dans des territoires et pour des opérations spécifiques. D'où viennent les initiatives ? Comment sont prises les décisions ? Comment sont abordés les conflits, élaborés ou non les consensus et/ou dépassées les oppositions ? Quelle évaluation peut-on faire d'opérations concrètes en termes de financement, mais aussi d'effets sur les territoires et les populations ?

Il semble que de plus en plus, se mettent en place des instances formelles de dialogue, fonctionnant suivant des modalités et avec des objectifs variables. Le cadre législatif, les traditions nationales voire régionales ou locales de gouvernement, laissent plus ou moins de place aux acteurs privés. Les formes héritées de gestion territoriale doivent s'adapter aux nouvelles tendances.

L'élaboration de consensus suppose que les acteurs peuvent exprimer leurs désaccords et coïncider sur certaines valeurs supérieures et dans une temporalité commune. Or, il n'est pas certain que tels accords existent, ni qu'ils puissent se fonder dans les territoires locaux. Les instances existantes peuvent être contournées ou instrumentalisées, ce qui à terme peut se traduire par des évolutions des pratiques et de la législation. La tradition de participation populaire dans les affaires locales, mise en évidence par Tocqueville pour les États-Unis, ne se retrouve pas partout, notamment dans les pays où la participation a été découragée par les régimes autoritaires. Elle est toutefois de nouveau recherchée par les agences internationales (Banque mondiale, agences de développement, Nations Unies) à la suite de certaines expériences emblématiques, mais aussi pour redonner légitimité et durabilité aux politiques publiques en construisant l'acceptation sociale. Cependant, les individus - habitants peuvent ne se retrouver ni dans leurs élus ni dans les entreprises. Ils peuvent ou non participer aux débats, en être écartés, ou chercher à s'organiser pour peser sur les évolutions suivant différentes procédures.

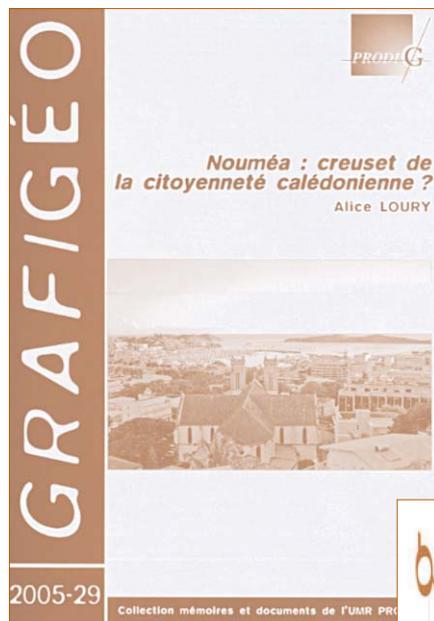
Les réalisations concrètes doivent permettre de se pencher sur les mécanismes de financement liés à l'évolution des rapports public-privé (formes de péréquation territoriale ou entre groupes sociaux, coûts et risques supportés, évolution dans le temps des charges et des bénéfices). On pourra également évaluer les effets conjugués sur les territoires d'opérations ponctuelles ou sectorielles, portées par des coalitions et des intérêts différents mais affectant les mêmes espaces.

■ La taille et la nature des espaces ou des territoires impliqués demeure une question centrale pour mettre en évidence le jeu des acteurs. Les acteurs publics agissent généralement dans le cadre de maillages pré-établis, faiblement évolutifs, dont la nature et les caractéristiques conditionnent leurs objectifs et leurs moyens. Ils ont pour eux l'avantage de la durée et la responsabilité d'un avenir collectif dans les territoires dont ils ont la charge. Les acteurs privés peuvent avoir davantage de souplesse, jouant simultanément sur des scénarios différents, mais ne peuvent ignorer ni les espaces fonctionnels dans lesquels leurs projets s'inscrivent, ni la taille et les attributs des découpages administratifs. Quant aux populations, elles peuvent se structurer à différentes échelles, depuis le périmètre étroit d'une opération, jusqu'à des vastes réseaux internationaux, pouvant à bon droit se sentir concernées par des évolutions locales.

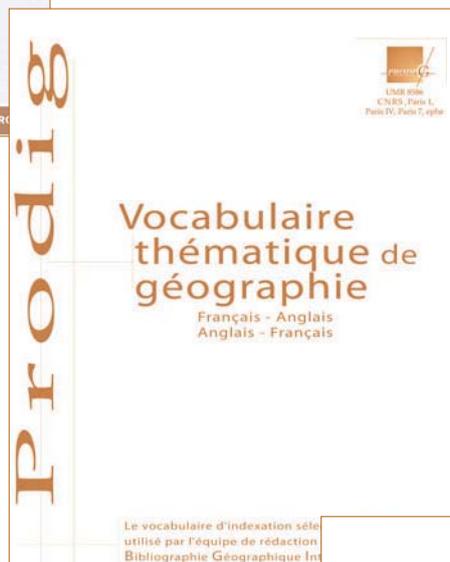
En fin de compte, il s'agit donc d'explorer l'impact de la mondialisation économique au niveau local pour mieux comprendre les modalités de la « glocalisation », hybridation entre local et mondial. A l'heure où le capitalisme s'est émancipé du cadre national pour réinvestir de manière plus agressive le local, tirant parti de sa diversité, cette exploration doit être menée aussi bien pour les pays du Nord que pour ceux du Sud. L'extrême variété des réalités locales n'est pas convoquée pour mettre en scène la circulation de modèles de gestion (objet d'un autre numéro de la revue), mais d'expliquer, dans la simultanéité de la mondialisation, un des aspects de la redéfinition des territoires locaux.

Les personnes souhaitant proposer un article en informeront les responsables du numéro (velut@mercator.ens.fr : C. Gobin : implementation@noos.fr), avec une copie au secrétaire de rédaction (M. André Buisson buisson@univ-lyon3.fr).

Les articles seront envoyés aux responsables du numéro au plus tard le 1er juin, avec copie au secrétaire de rédaction. Ils seront alors examinés par deux évaluateurs anonymes désignés par le comité de rédaction. Les articles devront suivre les normes éditoriales de la revue, consultables sur le site www.geocarrefour.org. Il est possible de soumettre un article en anglais.



Le numéro 2005 · 29
de *Grafigéo*
Contact : Maorie Seysset
seysset@univ-paris1.fr



La 5^e édition du *Vocabulaire thématique de Géographie ...*
et...

... le volume 110 · 2005
de la *BGI*
Contact : Clarisse Sabbagh
sabbagh@univ-paris1.fr

